

N° 3507

Assemblée nationale

Constitution du 4 octobre 1958
Treizième législature

Enregistré à la Présidence
de l'Assemblée nationale
le 1^{er} juin 2011

Projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010

Renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan,
à défaut de constitution d'une commission spéciale
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement

présenté

au nom de M. François FILLON
Premier ministre

par M. François BAROIN
Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement

TABLE DES MATIÈRES

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS.....	5
I - La situation économique	7
II - La situation budgétaire	9
1. Caractéristiques générales du budget de l'année 2010	9
2. Évolution des autorisations et prévisions budgétaires	14
3. Analyse de l'exécution	32
III - La situation patrimoniale	43
IV - Synthèse générale	45
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE	47
Article 1 ^{er} : Résultats du budget de l'année 2010	51
Article 2 : Tableau de financement de l'année 2010	53
Article 3 : Résultat de l'exercice 2010 – affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe	55
Article 4 : Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement.....	59
Article 5 : Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement.....	70
Article 6 : Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés – Affectation des soldes	72
Article 7 : Mise à jour de l'ordonnance n°58-1374 du 30 décembre 1958 modifiée	79

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

I. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

La reprise économique amorcée au milieu de l'année 2009 s'est poursuivie et intensifiée en 2010 dans les pays développés. Le PIB des pays à économie avancée a ainsi augmenté de 2,5 % en 2010 après un recul de 3,6 % en 2009. La progression du PIB a été un peu moins forte en France (+ 1,5 %) mais la baisse de 2009 avait aussi été moins marquée (- 2,7 %).

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans l'ensemble des économies avancées, **l'activité a connu un fort rebond en 2010** (+ 2,5 % après - 3,6 %) mais a ralenti au deuxième semestre. Ce panorama recouvre toutefois des situations hétérogènes.

Aux États-Unis, l'activité s'est bien reprise (+ 2,9 % après - 2,6 %), soutenue par une demande interne dynamique. Le climat conjoncturel américain s'est nettement redressé fin 2010 grâce notamment au soutien des politiques macroéconomiques : d'une part, le programme d'assouplissement quantitatif de la FED a contribué au net rebond des marchés financiers ; d'autre part, le soutien budgétaire destiné aux ménages a été renforcé par le compromis fiscal voté en décembre.

L'activité a fortement rebondi **au Japon** (+ 3,9 % après - 6,3 % en 2009), portée par le redressement du commerce mondial. Elle s'est cependant contracté à la fin de l'année (- 0,3 % au quatrième trimestre après + 0,8 % au troisième), en raison du repli de la consommation des ménages (- 0,8 % au quatrième trimestre) –en lien avec la fin de la prime à la casse automobile intervenue début septembre–, et de celui du niveau des exportations sous l'effet conjugué du recul des importations américaines et de l'appréciation du yen.

Au Royaume-Uni, l'activité a retrouvé une croissance modérée (1,3% après - 4,9%) mais elle s'est également fortement contractée au quatrième trimestre 2010 (- 0,5 % après + 0,7 % au troisième trimestre). Ce repli s'explique par des conditions météorologiques très défavorables de décembre où les chutes de neige conséquentes et les températures exceptionnellement basses ont pesé sur l'investissement et la construction, entraînant une forte baisse de l'activité dans les services.

Dans la zone euro, l'activité a été très dynamique au 1^{er} semestre 2010 mais a un peu ralenti au 2^e semestre, en raison d'un moindre soutien des politiques budgétaires et du ralentissement des exportations. Le secteur de la construction a en outre été pénalisé par les conditions climatiques particulièrement rigoureuses constatées sur une partie importante de l'Europe en fin d'année (notamment en Allemagne et en France). Au final, le PIB zone euro a progressé de 1,8 % en 2010 (après - 4,1%).

A la fin d'une année très dynamique, la plupart des **pays émergents** présentent quant à eux des signes de surchauffe, avec une accélération de l'inflation. Ainsi, en Chine, la croissance annuelle a été de + 10,3 % ; l'activité a ré-accélééré fin 2010 après un net ralentissement au troisième trimestre. Cette accélération a exacerbé les tensions inflationnistes, déjà alimentées par la hausse des prix internationaux des matières premières. En réaction, les autorités chinoises ont resserré leur politique monétaire à partir du mois d'octobre.

Dans son ensemble, la dynamique du **commerce international** a été l'un des moteurs de cette reprise en 2010. Ce bon résultat d'ensemble masque cependant des évolutions très hétérogènes entre les zones émergentes et avancées : tandis que la demande des pays émergents accélérât, les échanges commerciaux des pays avancés ont ralenti, reflétant un cycle des stocks moins porteur.

LA SITUATION EN FRANCE

En France, le **PIB** a augmenté de 1,5 %¹ en 2010, après une baisse de 2,7 % en 2009. Le rythme de croissance a ainsi été plus élevé que celui prévu dans le projet de loi de finances pour 2010 (+ 0,75 %) et très proche de la prévision sous-jacente du programme de stabilité 2010-2013 (+ 1,4 %), envoyé à la Commission européenne en janvier 2010.

D'abord tirée par les plans de relance français et étrangers et le cycle des stocks, l'économie a bénéficié à partir de la mi-2010 d'une croissance plus autonome de la demande intérieure privée. La **consommation des ménages** a ainsi franchement accéléré, avec une progression annuelle de 1,3 % contre 0,1 % en 2009. L'**investissement des entreprises** a poursuivi le rebond amorcé au 4^e trimestre 2009 et a augmenté de 2,4 % en moyenne annuelle en 2010, après une chute de 12,2 % en 2009. L'**investissement résidentiel des ménages** s'est enfin redressé à partir du printemps, et a été très dynamique au second semestre, porté par le redressement du marché de l'immobilier.

L'amélioration de la production a également été soutenue par la bonne tenue des **exportations**, qui ont fortement progressé en 2010 (+ 9,7 %). Les **importations** ayant été un peu moins dynamiques (+ 8,8 %), la contribution du commerce extérieur à la croissance a ainsi été positive en 2010 (0,1 point de PIB), pour la première fois depuis 2001. La contribution des **variations de stocks** à la croissance a été nettement positive (0,6 pt de PIB), après avoir été très défavorable de 2009 (- 1,2 pt de PIB).

Le rebond de l'activité s'est transmis plus rapidement qu'escompté au **marché de l'emploi**. 125 000 emplois ont été créés au cours de l'année 2010 dans les secteurs marchands non-agricoles, permettant un repli du taux de chômage : il s'est établi à 9,2 % de la population active en France métropolitaine au 4^e trimestre 2010, contre un pic à 9,5 % un an plus tôt.

L'amélioration progressive sur le marché du travail a profité aux **revenus d'activité** perçus par les ménages, qui ont augmenté de 1,7 % sur l'année, après une baisse de 1,4 % en 2009. La masse salariale reçue par les ménages a en particulier nettement progressé (+ 2,0 %), soutenue par la reprise de l'emploi salarié et par le dynamisme du salaire moyen par tête (SMPT) dans les secteurs marchands. L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels a renoué avec la croissance en 2010 (+ 1,7 % après - 5,6 % en 2009). Les **revenus nets de la propriété** se sont stabilisés (- 0,1 % en 2010, après - 1,7 % en 2009), l'augmentation des revenus du patrimoine au titre des contrats d'assurance-vie compensant le recul des dividendes et des intérêts nets reçus.

En termes nominaux, le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages a accéléré (+ 2,0 % en 2010 après + 0,6 % en 2009). Le **pouvoir d'achat** des ménages a néanmoins été moins dynamique qu'en 2009 (+ 0,8 % après + 1,3 % en 2009), en raison du net rebond du prix des dépenses de consommation (+ 1,2 % en 2010 après - 0,6 % en 2009²).

¹ Selon les comptes de la Nation publiés par l'Insee le 13 mai 2011.

² Le déflateur des dépenses de consommation des ménages est traditionnellement préféré à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer le pouvoir d'achat du revenu disponible brut. A la différence de l'IPC, le déflateur de consommation des ménages intègre notamment le prix des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Il a été moins dynamique que l'IPC en 2009 (-0,6 % contre +0,1%) et en 2010 (1,2% contre 1,5%).

II. LA SITUATION BUDGETAIRE

Sont examinées ci-après :

- les principales caractéristiques du budget de 2010 et de son exécution comparées aux années antérieures ;
- l'évolution des autorisations et prévisions budgétaires résultant des lois de finances rectificatives et des mesures réglementaires ;
- l'analyse détaillée des opérations exécutées.

1. Caractéristiques générales du budget de 2010

A Prévisions et résultats

(En millions €)

	Loi de finances initiale (I)	Loi de finances rectificative n° 2010-237 du 09-03-2010 (II)	Loi de finances rectificative n° 2010-463 du 07-05-2010 (III)	Loi de finances rectificative n° 2010-1658 du 29-12-2010 (IV)	Total des prévisions V = (I+II+III+IV)	Exécution Projet de loi de règlement (VI)	Ecart exécution - prévisions (VI-V)
DÉPENSES DU BUDGET GENERAL BRUTES							
Dépenses brutes hors fonds de concours	379 421	32 737		-2 755	409 403	409 501	98
<i>A déduire :</i>							
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	94 208	-1 194		-2 462	90 552	89 885	- 667
Dépenses nettes, hors financement par fonds de concours	285 213	33 931	0	-293	318 851	319 616	765
<i>Dépenses financées par fonds de concours</i>	3 122	0	0	0	3 122	3 137	15
Total des dépenses nettes du budget général, y compris financement par fonds de concours	288 335	33 931	0	-293	321 973	322 753	780
RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL							
Recettes fiscales brutes	346 270	1 124	900	- 2 762	345 532	343 479	- 2 053
<i>A déduire :</i>							
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	94 208	-1 194		-2 462	90 552	89 885	- 667
Recettes fiscales nettes	252 062	2 318	900	- 300	254 980	253 594	- 1 386
Recettes non fiscales	15 035	1 017		2 544	18 596	18 156	- 440
<i>A déduire :</i>							
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes	104 033			- 1 212	102 821	102 938	117
Recettes nettes, hors fonds de concours	163 064	3 335	900	3 456	170 755	168 812	- 1 943
<i>Fonds de concours</i>	3 122	0		0	3 122	3 137	15
Total des recettes nettes du budget général, y compris fonds de concours	166 186	3 335	900	3 456	173 877	171 949	- 1 928
Solde du budget général	- 122 149	- 30 596	900	3 749	- 148 096	- 150 804	- 2 708
Solde des budgets annexes	1	0	0	0	1	0	- 1
Solde des comptes spéciaux (hors F.M.I)	4 779	- 1 000	- 3 900	- 285	- 406	2 000	2 406
SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES							
.Hors F.M.I.	- 117 369	- 31 596	- 3 000	3 464	- 148 501 (1)	- 148 803	- 302

(1) - 149,8 milliards € y compris la consommation des reports de crédits pour un montant estimé à 1,3 milliard €.

En 2010, le déficit hors FMI inscrit en loi de finances initiale (- 117,4 milliards €) a été porté suite aux quatre lois de finances rectificative à - 148,5 milliards € (- 140,9 milliards € en 2009). Y compris la consommation des reports de crédits, pour un montant estimé à 1,3 milliard €, **la prévision budgétaire 2010 hors FMI associée à la dernière loi de finances rectificative s'établit à - 149,8 milliards €.**

Le **solde budgétaire hors FMI 2010 s'élève finalement à - 148,8 milliards €** soit 1 milliard € de moins que la prévision.

Les principaux écarts par rapport aux prévisions de la dernière loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 sont les suivants, **s'agissant du budget général** :

- en recettes :

Les recettes fiscales nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts, inscrites pour 252,1 milliards € en LFI, ont été globalement revues à la hausse par les lois de finances rectificatives pour être portées à 255,0 milliards € fin décembre 2010. Elles atteignent finalement en exécution 253,6 milliards €. L'écart par rapport à la dernière prévision s'explique essentiellement par de moindres rentrées fiscales au titre du dernier acompte de l'impôt sur les sociétés perçu le 15 décembre.

Pour les recettes non fiscales, les réalisations (18,2 milliards €) sont inférieures de 0,4 milliard € aux prévisions de la dernière loi de finances rectificative (18,6 milliards €).

- en dépenses³ :

Les dépenses du budget général se sont élevées à 322,8 milliards € (hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours) et à 319,6 milliards € hors fonds de concours.

Appréciées sur un périmètre élargi (dépenses du budget général nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts et des fonds de concours, majorées des prélèvements sur recettes, soit 422,5 milliards €) et hors dépenses exceptionnelles et non reconductibles (plan de relance de l'économie, dotation relais versée aux collectivités territoriales à titre transitoire dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, programme d'investissement d'avenir soit 70 milliards € au total), les dépenses s'élèvent à 352,5 milliards €, soit une moindre dépense de 0,1 milliard € par rapport à la prévision arrêtée en collectif (352,6 milliards €). **La norme de dépense (352,6 milliards €) a donc été respectée**

Le **solde des comptes spéciaux** hors FMI, arrêté en collectif à - 0,4 milliard €, s'établit à + 2 milliards € (- 7,7 milliards € en 2009).

L'amélioration globale de 2,4 milliards € par rapport à la dernière prévision constatée sur le résultat des comptes spéciaux concerne essentiellement **les comptes de concours financiers** pour lesquels il était prévu en collectif un excédent de recettes de 3,1 milliards €. Ils présentent finalement en exécution un excédent de 5,4 milliards €, soit un écart de + 2,3 milliards €

Ce résultat est imputable à hauteur de 1,4 milliard € au compte de « Prêts à des États étrangers », qui comprend les versements des prêts à la Grèce. Alors que la dernière prévision s'établissait à 5,8 milliards € de décaissement, après la souscription par la Grèce d'une seconde tranche de prêts de 1,9 milliard d'euros, le résultat n'a été que de 4,4 milliards €, compte tenu d'un décalage à début 2011 du décaissement prévu en fin d'année. Il s'explique également par une exécution du compte d'avances aux collectivités locales supérieure de 0,6 milliard € à la prévision, due à des recettes de taxes professionnelles au titre des exercices antérieurs plus élevées qu'attendu, ainsi que par des remboursements plus importants que prévu de la part des constructeurs automobiles sur les prêts octroyés dans le cadre du plan de relance (+ 0,3 milliard € affectant le compte de prêts et avances à des particuliers et organismes privés).

Les résultats des autres comptes spéciaux sont en ligne avec la prévision rectifiée de décembre :

- le solde des **comptes d'affectation spéciale** (CAS), prévu à - 3,8 milliards € en collectif, s'élève in fine à - 3,6 milliard € (contre un excédent de + 1,7 milliard € en 2009) ;

- **les comptes de commerce** présentent un solde excédentaire de 0,1 milliard € pour une prévision rectifiée de 0,2 milliard € ;

- **les comptes d'opérations monétaires** présentent un solde excédentaire de 0,1 milliard € comme en prévision.

³ Situation en crédits de paiements.

RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA PRÉVISION A L'EXÉCUTION

(En millions €)

Désignation des recettes	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010	Loi de finances rectificative n° 2010-463 du 7 mai 2010	Loi de finances rectificative n° 2010-1658 du 29 décembre 2010	Total des prévisions au 31- 12-2010 [I+II+III+IV]	Projet de loi de règlement	Écart PLR-loi de finances initiale rectifiée [VI-V] (VII)
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)	(VI)	(VII)
A. Recettes fiscales							
Impôt sur le revenu	54 677	1 512		- 704	55 485	55 101	- 384
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	8 422			- 559	7 863	6 170	- 1 693
Impôt sur les sociétés	50 400	1 900		- 160	52 140	51 403	- 737
Autres impôts directs et taxes assimilées	25 530	30		920	26 480	27 097	617
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	14 498			- 400	14 098	14 202	104
Taxe sur la valeur ajoutée	170 990	1 070	900	- 2 503	170 457	170 724	267
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	21 753	- 3 388		644	19 009	18 782	- 227
TOTAL A	346 270	1 124	900	- 2 762	345 532	343 479	- 2 053
A déduire : remboursements et dégrèvements d'impôts	94 208	- 1 194		- 2 462	90 552	89 885	- 667
TOTAL A (net)	252 062	2 318	900	- 300	254 980	253 594	- 1 386
B. Recettes non fiscales	15 035	1 017		2 544	18 596	18 156	- 440
TOTAL NET (A + B)	267 097	3 335	900	2 244	273 576	271 750	- 1 826
A déduire :							
C. Prélèvements sur les recettes de l'État							
au profit des Collectivités territoriales	85 880			- 646	85 234	85 340	106
au profit des Communautés européennes	18 153			- 566	17 587	17 598	11
TOTAL C	104 033	0	0	- 1 212	102 821	102 938	117
TOTAL NET DES RECETTES, NETTES DES PRELEVEMENTS (A + B - C)	163 064	3 335	900	3 456	170 755	168 812	- 1 943
D. Fonds de concours	3 122				3 122	3 137	15
TOTAL GENERAL NET, Y COMPRIS FONDS DE CONCOURS (A + B - C + D)	166 186	3 335	900	3 456	173 877	171 949	- 1 928

COMPTES SPÉCIAUX DE LA PRÉVISION A L'EXÉCUTION

(En millions €)

Catégorie de comptes spéciaux	Loi de finances initiale			Lois de finances rectificatives			Total des prévisions			Projet de loi de règlement			Écart Projet de loi de règlement - Loi de finances rectifiée		
	(I)			(II)			(III)			(IV)			(III - IV)		
	D	R	S	D	R	S	D	R	S	D	R	S	D	R	S
Comptes d'affectation spéciale ⁽¹⁾	57 956	57 951	-5	1 340	-2 460	-3 800	59 296	55 491	-3 805	58 657	55 022	-3 635	-639	-469	170
Comptes de concours financiers ⁽²⁾	72 153	76 623	4 470	7 884	6 499	-1 385	80 037	83 122	3 085	74 563	80 035	5 472	-5 474	-3 087	2 387
Comptes de commerce			246						246			116			-130
Comptes d'opérations monétaires -hors FMI			68						68			47			-21
TOTAL DES COMPTES SPECIAUX HORS FMI			4 779			-5 185			-406			2 000			2 406

(D : Dépenses, R : Recettes, S : Solde)

B Éléments d'appréciation

L'exécution des lois de finances pour 2010 peut être appréciée par comparaison avec celle des quatre dernières années au regard de plusieurs critères :

- l'évolution des dépenses et des recettes du budget général ;
- la couverture des dépenses par les recettes ;
- l'évolution du déficit budgétaire ;
- l'évolution du besoin de financement des administrations publiques.

L'ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

	(En milliards €)				
	2006	2007	2008	2009 ⁽³⁾	2010
Recettes du budget général ⁽¹⁾	230,4	232,4	221,2	161,0	171,9
Dépenses du budget général ⁽²⁾	272,9	270,6	278,2	290,9	322,7

(1) Nettes des prélèvements sur recettes de l'État

(2) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours

(3) Les montants des dépenses et recettes de 2009 intègrent l'effet des mesures prises au titre du plan de relance de l'économie

LA COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES ⁽¹⁾

	(En milliards €)				
	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes du budget général ⁽¹⁾	230,4	232,4	221,2	161,0	171,9
Dépenses du budget général ⁽²⁾	272,9	270,6	278,2	290,9	322,7
% de couverture des dépenses par les recettes	84,4	85,9	79,5	55,3	53,3

(1) Nettes des prélèvements sur recettes de l'État

(2) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours

L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES LOIS DE RÈGLEMENT (HORS FMI)

	(En milliards €)				
	2006	2007	2008	2009	2010
Solde d'exécution	- 39,0	- 38,4	- 56,3	- 138,0	- 148,8

L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT DES AMINISTRATIONS PUBLIQUES

	(En milliards €)				
	2006	2007	2008	2009	2010
Déficit des administrations publiques	41,9	51,6	64,3	142,5	136,5
Déficit public en pourcentage du PIB total	2,3	2,7	3,3	7,5	7,1

Source : Insee, Comptes Nationaux publiés le 13 mai 2011

2. Evolution des autorisations et prévisions budgétaires

A Les modifications liées aux lois de finances rectificatives

Les prévisions initiales de 2010 ont été modifiées par trois lois de finances rectificatives (en effet la loi de finances rectificative n° 2010-606 du 7 juin 2010 relative à la mise en place du fonds européen de stabilisation financière pour la zone euro est sans incidence sur l'équilibre budgétaire) :

- la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui a mis en œuvre les mesures destinées à financer les investissements d'avenir ;
- la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 qui a mis en place le mécanisme de soutien financier à la Grèce ;
- la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 qui a procédé aux ajustements budgétaires de fin d'année et notamment à la ratification de deux décrets d'avance. L'État y a rétabli l'équilibre dans ses relations financières avec la Sécurité sociale. Il a créé un fonds de soutien aux départements en difficulté.

1- ÉVOLUTION DES PREVISIONS DE RECETTES

1.1 La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010

Par rapport à la loi de finances initiale, les recettes nettes du budget général ont été augmentées de 3 335 millions € de la manière suivante :

	(En millions €)
Révision des évaluations de recettes fiscales brutes dont :	1 124
- <i>Impôt sur le revenu</i>	1 512
- <i>produit de l'impôt sur les sociétés</i>	1 900
- <i>produit de la taxe de la valeur ajoutée</i>	1 070
- <i>enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</i>	- 3 388
Révision à la baisse des remboursements et dégrèvements d'impôts	1 194
Total pour les recettes fiscales nettes	2 318
Total pour les recettes non fiscales	1 017
TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	3 335

Par ailleurs, une recette supplémentaire de 1 940 millions € est constatée au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », relative à des opérations financées par l'emprunt national sur ce compte d'affectation spéciale.

1.2 La loi de finances rectificative n° 2010-463 du 7 mai 2010

Cette loi a procédé à la réévaluation des recettes de taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 900 millions €. Une plus-value de 1 500 millions € avait été enregistrée fin 2009 dont seulement 600 millions € avaient été repris en base dans la 1^{ère} loi de finances rectificative pour 2010.

1.3 La loi de finances rectificative n° 2010-1658 d u 29 décembre 2010

Cette loi de finances rectificative reprend la révision des recettes associée au projet de loi de finances initiale pour 2011 et la modifie, afin de traduire l'incidence des mesures fiscales contenues dans cette loi de finances rectificative.

	(En millions €)
Révision des évaluations de recettes fiscales brutes dont :	- 2 762
· <i>produit de l'impôt sur le revenu</i>	- 704
· <i>autres impôts directs perçus par voie de rôle</i>	- 559
· <i>produit de l'impôt sur les sociétés</i>	- 160
· <i>autres impôts directs et taxes assimilées</i>	920
· <i>produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	- 399
· <i>produit de la TVA</i>	-2 503
· <i>produit de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</i>	643
Révision à la baisse des remboursements et dégrèvements d'impôts	2 462
Révision des recettes non fiscales	2 544
Révision à la baisse des prélèvements sur recettes	1 212
TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	3 456

S'agissant des comptes spéciaux, la révision des évaluations pour 2010 se traduit comme suit :

	(En millions €)
Comptes d'affectation spéciale	- 4 400
· <i>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</i>	- 600
· <i>Participations financières de l'État</i>	- 3 800
Comptes de concours financiers dont	6 499
· <i>Avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics</i>	- 587
· <i>Avances aux collectivités territoriales</i>	4 844
· <i>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	2 000

2-ÉVOLUTION DES CREDITS

2.1 La loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010

Les ouvertures de crédits supplémentaires ont porté sur un total de 37 525 millions € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elles se répartissent comme suit :

	(En millions €)	
	AE	CP
Budget Général	34 585	34 585
Comptes spéciaux	2 940	2 940
<i>Participations financières de l'État</i>	1 940	1 940
<i>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	1 000	1 000

L'ajustement à la hausse de la charge de la dette réalisée à cette occasion (+ 500 millions €) a été entièrement gagé par des annulations sur le budget général.

Les annulations de crédits concernaient uniquement le budget général pour un montant de 1 848 millions € en AE et en CP, dont 1 194 millions € sur la mission « remboursements et dégrèvements d'impôts ».

2.2 La loi de finances rectificative n°2010-463 du 7 mai 2010

Cette loi de finances rectificative procédait à la création, au sein du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », d'une nouvelle section en vue d'assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts consentis par la France à un autre État membre de la zone euro. Cette section était dotée d'un montant de 16 800 millions € en AE et de 3 900 millions € en CP, correspondant au plan d'aide en faveur de la Grèce. Par ailleurs, elle procédait à divers ajustements de crédits d'un montant de 105 millions € en AE et 75 millions € en CP en ouvertures gagées par des annulations de même montant sur le budget général.

2.3 La loi de finances rectificative n°2010-1658 d u 29 décembre 2010

Cette loi procédait à des ajustements de crédits en ouvertures et en annulations ainsi qu'à la ratification de deux décrets d'avance.

2.3.1 Les ajustements de crédits

Les ouvertures de crédits supplémentaires portaient sur un total de 5 347 millions € en AE et 6 689 millions € en CP. Elles se répartissaient comme suit :

	(En millions €)	
	AE	CP
Budget Général	4 125	3 542
<i>dont remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	(169)	(169)
Budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	26	26
Comptes spéciaux	1 196	3 121
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>	22	20
<i>Comptes de concours financiers</i>	1 174	3 101

Les annulations de crédits associées à la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 portaient sur un montant total de 7 354 millions € en AE et de 7 060 millions € en CP et se répartissaient comme suit :

(En millions €)

	AE	CP
Budget Général	6 591	6 297
<i>dont remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	<i>(2 631)</i>	<i>(2 631)</i>
Budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	26	26
Comptes spéciaux	737	737
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>	<i>620</i>	<i>620</i>
<i>Comptes de concours financiers</i>	<i>117</i>	<i>117</i>

2.3.2 Les décrets d'avance

La loi de finances rectificative du 29 décembre a procédé à la ratification de deux décrets d'avance.

Le décret d'avance du 29 septembre 2010 portait sur un montant de 1 299 millions € en AE et de 1 271 millions € en CP se répartissant comme suit :

	AE	CP
Budget Général	729	701
Comptes spéciaux	570	570
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>	<i>200</i>	<i>200</i>
<i>Comptes de concours financiers</i>	<i>370</i>	<i>370</i>

Ces ouvertures étaient destinées à financer plusieurs dépenses urgentes et notamment :

- financement des opérations extérieures (218 millions € en AE et CP au profit de dépenses autres que de personnel),
- « prime à la casse » (127 millions € en AE en CP);
- dépenses d'hébergement d'urgence (110 millions € en AE et en CP au profit de la seule mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »),
- contribution aux dépenses immobilières (200 millions € en AE et en CP),
- financement du « bonus-malus » automobile (370 millions € en AE et en CP).

Ces ouvertures ont été entièrement compensées par des annulations de crédits imputées sur le budget général et les comptes spéciaux.

Le décret d'avance du 30 novembre 2010 portait sur un montant de 1 387 millions € en AE et de 1 145 millions € en CP sur le budget général. Ces ouvertures concernaient notamment le financement de dépenses de personnel de divers ministères (931 millions € en AE et en CP).

Ces ouvertures ont été entièrement compensées par des annulations de crédits imputées sur le budget général.

3- ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS DE SOLDE BUDGÉTAIRE

A l'issue des modifications apportées par les lois de finances rectificatives, le déficit budgétaire initialement fixé à 117,4 milliards € a été porté à 148,5 milliards €. Y compris la consommation des reports de crédits au titre du plan de relance de l'économie pour un montant estimé à 1,3 milliard €, **la prévision du déficit budgétaire s'établissait à 149,8 milliards €.**

4- RÉCAPITULATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le tableau ci-après retrace la situation de la prévision budgétaire après les lois de finances rectificatives.

(En millions €)

	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010			
		Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	Total net
BUDGET GÉNÉRAL					
<i>Dépenses</i>					
Dépenses brutes du budget général	379 421		-1 848	34 585	32 737
Prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et Communautés européennes	104 033				
<i>A déduire :</i>					
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	94 208		-1 194		-1 194
Dépenses nettes du budget général y compris prélèvements sur recettes	389 246		-654	34 585	33 931
Fonds de concours	3 122				
Dépenses nettes du budget général, y compris prélèvements sur recettes et fonds de concours	392 368	0	-654	34 585	33 931
<i>Ressources</i>					
Recettes fiscales brutes	346 270				1 124
<i>A déduire :</i>					
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	94 208				-1 194
Recettes fiscales nettes	252 062				2 318
Recettes non fiscales	15 035				1 017
Fonds de concours	3 122				0
Recettes nettes du budget général, y compris fonds de concours	270 219				3 335
Solde du budget général	-122 149				-30 596
BUDGETS ANNEXES					
Dépenses, hors fonds de concours	2 130				
Dépenses, y compris fonds de concours	2 147				
Recettes, hors fonds de concours	2 131				
Recettes, y compris fonds de concours	2 148				
Solde des budgets annexes	1				0
COMPTES SPÉCIAUX					
<i>Dépenses</i>					
Comptes d'affectation spéciale	57 956			1 940	1 940
Comptes de concours financiers	72 153			1 000	1 000
Comptes de commerce (solde)	-246				
Comptes d'opérations monétaires (solde)	-68				
Total des dépenses des comptes spéciaux	129 795			2 940	2 940
<i>Ressources</i>					
Comptes d'affectation spéciale	57 951				1 940
Comptes de concours financiers	76 623				
Total des recettes des comptes spéciaux	134 574				1 940
Solde des comptes spéciaux	4 779				-1 000
SOLDE GÉNÉRAL	-117 369				-31 596

(En millions €)

Loi de finances rectificative n°2010-463 du 7 mai 2010				Loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010				Total des
Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	Total net	Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	Total net	prévisions pour 2010
	-75	75	0		-6 297	3 542	-2 755	409 403
					-1 212		-1 212	102 821
			0		-2 631	169	-2 462	90 552
	-75	75	0	0	-4 878	3 373	-1 505	421 672
	0	0	0		0	0	0	3 122
	-75	75	0	0	-4 878	3 373	-1 505	424 794
			900				-2 762	345 532
			900				-2 462	90 552
							-300	254 980
			0				2 544	18 596
							0	3 122
			900				2 244	276 698
			900				3 749	-148 096
					-26	26	0	2 130
					-26	26	0	2 147
								2 131
								2 148
			0		26	-26	0	1
			0		-620	20	-600	59 296
		3 900	3 900		-117	3 101	2 984	80 037
								-246
								-68
	0	3 900	3 900		-737	3 121	2 384	139 019
							-4 400	55 491
							6 499	83 122
							2 099	138 613
		-3 900	-3 900	0	737	-3 121	-285	-406
			-3 000				3 464	-148 501

(1) - 149,8 milliards € y compris la consommation des reports de crédits pour un montant estimé à 1,3 milliard €.

B. Les mesures réglementaires

Aux mesures législatives exposées précédemment se sont ajoutées des mesures de gestion à caractère réglementaire. Celles-ci peuvent être classées en deux groupes :

1. LES MODIFICATIONS AFFECTANT LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

Ces mesures ne modifient pas le montant net des crédits de l'ensemble du budget général, mais seulement leur ventilation entre les ministères ou à l'intérieur d'un même ministère. C'est le cas, notamment, des transferts, des répartitions de dotation globale et des virements.

2. LES MODIFICATIONS AFFECTANT - EN AUGMENTATION OU EN DIMINUTION - LE VOLUME DES CRÉDITS

Sont venues accroître les dotations, les crédits reportés de 2009 à 2010, les ouvertures de crédits au titre des fonds de concours ainsi que les modifications de crédits liées à des plus-values de recettes (budgets annexes et comptes d'affectation spéciale).

Sont venues, en revanche, diminuer le volume des crédits au titre de l'exercice 2010 les reports de crédits vers la gestion 2011 prononcés par arrêtés ministériels et les décrets d'annulation, portant des annulations de crédits non associées aux décrets d'avance et aux lois de finances rectificatives.

FONDS DE CONCOURS, PAR

Désignation	Autorisations d'engagement	
	Prévision	Réalisation
A. Budget général		
Action extérieure de l'État	8 548 000	6 408 892
Administration générale et territoriale de l'État	60 479 800	59 706 581
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	53 673 200	102 411 622
Aide publique au développement	1 735 038	2 941 972
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	332 000	581 073
Conseil et contrôle de l'État	1 815 367	2 269 758
Culture	13 955 000	71 058 738
Défense	633 916 236	694 921 115
Direction de l'action du Gouvernement	4 105 500	22 423 737
Écologie, développement et aménagement durables	1 897 405 000	2 167 473 378
Économie	17 284 000	18 313 660
Engagements financiers de l'État	0	0
Enseignement scolaire	11 520 000	3 631 435
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	15 220 000	21 397 077
Immigration, asile et intégration	32 112 254	15 866 088
Justice	4 200 000	5 664 811
Médias	0	0
Outre-Mer	16 771 225	14 515 354
Plan de relance	0	0
Politique des territoires	22 240 000	21 226 333
Pouvoirs publics	0	0
Provisions	0	0
Recherche et enseignement supérieur	64 794 000	76 742 996
Régimes sociaux et de retraite	0	0
Relations avec les collectivités territoriales	115 000	81 467
Remboursements et dégrèvements	0	0
Santé	2 500 000	715 966
Sécurité	44 307 475	55 572 708
Sécurité civile	6 632 903	13 875 589
Solidarité, insertion et égalité des chances	1 490 000	54 728 897
Sport, Jeunesse et vie associative	18 900 000	19 665 054
Travail et emploi	76 094 000	117 734 478
Ville et logement	130 000	58 496
TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL NET DES ANNULATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 010 275 998	3 569 987 275
<i>Pour mémoire :</i>		
<i>Décrets d'annulations sur exercices antérieurs</i>		15 563 638
TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL BRUT DES ANNULATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 010 275 998	3 585 550 913
B. Budgets annexes		
Contrôle et exploitation aériens	17 480 000	39 067 132
TOTAL DES BUDGETS ANNEXES	17 480 000	39 067 132
C. Comptes spéciaux		
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		878 949
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX	0	878 949
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)	3 027 755 998	3 609 933 356

MISSION, POUR L'ANNÉE 2010 (en euros)

Crédits de paiement		Différences		Variations en %	
Prévision	Réalisation	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
8 548 000	6 408 892	-2 139 108	-2 139 108	-33,4	-33,4
60 479 000	59 706 581	-773 219	-772 419	-1,3	-1,3
51 573 200	100 954 589	48 738 422	49 381 389	47,6	48,9
1 735 038	2 941 972	1 206 934	1 206 934	41,0	41,0
332 000	581 073	249 073	249 073	42,9	42,9
1 815 367	2 269 758	454 391	454 391	20,0	20,0
53 268 000	48 700 819	57 103 738	-4 567 181	80,4	-9,4
633 916 236	694 921 115	61 004 879	61 004 879	8,8	8,8
4 105 500	22 423 737	18 318 237	18 318 237	81,7	81,7
1 943 540 453	1 719 430 724	270 068 378	-224 109 729	12,5	-13,0
17 284 000	18 350 497	1 029 660	1 066 497	5,6	5,8
0	0	0	0		
11 520 000	3 631 435	-7 888 565	-7 888 565	-217,2	-217,2
15 220 000	21 397 077	6 177 077	6 177 077	28,9	28,9
32 112 254	15 866 088	-16 246 166	-16 246 166	-102,4	-102,4
4 200 000	5 664 811	1 464 811	1 464 811	25,9	25,9
0	0	0	0		
16 771 225	14 515 354	-2 255 871	-2 255 871	-15,5	-15,5
0	0	0	0		
49 240 000	40 226 333	-1 013 667	-9 013 667	-4,8	-22,4
0	0	0	0		
0	0	0	0		
64 794 000	79 183 951	11 948 996	14 389 951	15,6	18,2
0	0	0	0		
115 000	81 467	-33 533	-33 533	-41,2	-41,2
0	0	0	0		
2 500 000	715 966	-1 784 034	-1 784 034	-249,2	-249,2
44 307 475	55 572 708	11 265 233	11 265 233	20,3	20,3
6 632 903	13 875 589	7 242 686	7 242 686	52,2	52,2
1 490 000	54 728 897	53 238 897	53 238 897	97,3	97,3
19 790 000	21 736 970	765 054	1 946 970	3,9	9,0
76 094 000	117 734 478	41 640 478	41 640 478	35,4	35,4
130 000	58 496	-71 504	-71 504	-122,2	-122,2
3 121 513 651	3 121 679 377	559 711 277	165 726	15,7	0,0
	15 563 638	15 563 638	15 563 638		
3 121 513 651	3 137 243 015	575 274 915	15 729 364	16,0	0,5
		0	0		
17 480 000	39 067 132	21 587 132	21 587 132	55,3	55,3
17 480 000	39 067 132	21 587 132	21 587 132	55,3	55,3
	878 949	878 949	878 949		
0	878 949	878 949	878 949		
3 138 993 651	3 161 625 458	582 177 358	22 631 807	16,1	0,7

REPORTS DE CRÉDITS, PAR MISSION,

Désignation	Reports 2009 à 2010 (Ouvertures sur 2010)	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
A. Budget général		
Action extérieure de l'État	127 215 530	17 732 097
Administration générale et territoriale de l'État	97 037 957	68 697 648
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	42 873 041	90 055 946
Aide publique au développement	50 112 042	37 036 593
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	7 227 220	2 962 391
Conseil et contrôle de l'État	24 135 631	10 051 518
Culture	323 230 565	23 027 803
Défense	3 137 463 463	360 504 582
Direction de l'action du Gouvernement	38 458 080	24 044 134
Écologie, développement et aménagement durables	2 188 855 016	638 407 714
Économie	20 827 693	22 739 075
Engagements financiers de l'État		
Enseignement scolaire	108 924 812	22 369 592
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	543 822 316	215 860 805
Immigration, asile et intégration	10 009 049	10 682 098
Justice	680 189 880	47 777 166
Médias	29 957 128	13 734 968
Outre-Mer	28 031 387	27 930 602
Plan de relance	576 948 268	977 919 242
Politique des territoires	25 860 097	8 130 041
Pouvoirs publics		
Provisions		
Recherche et enseignement supérieur	304 353 897	197 319 830
Régimes sociaux et de retraite	1 400 000	1 400 000
Relations avec les collectivités territoriales	85 002 550	65 822 355
Remboursements et dégrèvements		
Santé	2 275 840	6 780 060
Sécurité	240 001 205	33 400 723
Sécurité civile	118 444 713	120 666 413
Solidarité, insertion et égalité des chances	27 102 783	40 255 552
Sport, jeunesse et vie associative	23 877 424	5 461 799
Travail et emploi	195 833 616	234 109 588
Ville et logement	88 818 162	121 985 690
TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL	9 148 289 365	3 446 866 025

DE 2009 A 2010 ET DE 2010 A 2011 (en euros)

Reports 2010 à 2011 (Annulations sur 2010)		Différences		Variations en %	
Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
150 952 214	41 336 641	23 736 684	23 604 544	18,7	133,1
129 040 140	97 233 934	32 002 183	28 536 286	33,0	41,5
55 687 235	96 531 750	12 814 194	6 475 804	29,9	7,2
87 029 066	50 202 501	36 917 024	13 165 908	73,7	35,5
1 683 381	6 547 515	-5 543 839	3 585 124	-76,7	121,0
14 910 116	9 190 315	-9 225 515	-861 203	-38,2	-8,6
314 342 197	49 881 323	-8 888 368	26 853 520	-2,7	116,6
5 220 000 482	210 665 038	2 082 537 019	-149 839 544	66,4	-41,6
50 629 408	39 536 664	12 171 328	15 492 530	31,6	64,4
2 070 251 167	350 696 302	-118 603 849	-287 711 412	-5,4	-45,1
33 262 082	28 224 678	12 434 389	5 485 603	59,7	24,1
168 740 870	16 069 479	59 816 058	-6 300 113	54,9	-28,2
462 735 653	269 734 623	-81 086 663	53 873 818	-14,9	25,0
11 983 667	18 871 515	1 974 618	8 189 417	19,7	76,7
635 952 224	39 132 745	-44 237 656	-8 644 421	-6,5	-18,1
16 258 644	3 120 620	-13 698 484	-10 614 348	-45,7	-77,3
38 902 692	45 989 898	10 871 305	18 059 296	38,8	64,7
20 595 000	56 795 000	-556 353 268	-921 124 242	-96,4	-94,2
56 290 241	45 175 974	30 430 144	37 045 933	117,7	455,7
463 420 014	54 093 294	159 066 117	-143 226 536	52,3	-72,6
4 040 363	3 816 451	2 640 363	2 416 451	188,6	172,6
88 653 252	65 963 770	3 650 702	141 415	4,3	0,2
5 614 616	9 940 846	3 338 776	3 160 786	146,7	46,6
406 577 557	48 596 921	166 576 352	15 196 198	69,4	45,5
48 014 681	24 430 150	-70 430 032	-96 236 263	-59,5	-79,8
44 526 310	42 576 472	17 423 527	2 320 920	64,3	5,8
17 591 667	8 489 268	-6 285 757	3 027 469	-26,3	55,4
259 379 737	139 506 685	63 546 121	-94 602 903	32,4	-40,4
33 137 836	170 430 693	-55 680 326	48 445 003	-62,7	39,7
10 910 202 512	2 042 781 065	1 761 913 147	-1 404 084 960	19,3	-40,7

REPORTS DE CRÉDITS, PAR MISSION,

Désignation	Reports 2009 à 2010 (Ouvertures sur 2010)	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
B. Budgets annexes		
Contrôle et exploitation aériens	198 634 039	15 484 082
Publications officielles et information administrative	14 108 651	3 570 191
TOTAL DES BUDGETS ANNEXES	212 742 690	19 054 273
C. Comptes spéciaux		
Comptes à crédits		
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	22 072 139	154 726 544
Développement agricole et rural	11 974 513	41 443 250
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	587 453 647	643 654 595
Participations financières de l'État	5 659 240 139	5 659 240 139
Pensions	887 958 170	887 963 719
<i>Total des comptes d'affectation spéciale</i>	7 168 698 608	7 387 028 247
<i>Comptes de concours financiers</i>		
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	210 761 483	221 961 483
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX	7 379 460 091	7 608 989 730
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)	16 740 492 146	11 074 910 028

DE 2009 A 2010 ET DE 2010 A 2011 (en euros)

Reports 2010 à 2011 (Annulations sur 2010)		Différences		Variations en %	
Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
164 343 247	22 226 330	-34 290 792	6 742 248	-17,3	43,5
9 002 766	3 607 515	-5 105 885	37 324	-36,2	1,0
173 346 013	25 833 845	-39 396 677	6 779 572	-18,5	35,6
27 491 004	166 451 770	5 418 865	11 725 226	24,6	7,6
2 671 342	40 299 364	-9 303 171	-1 143 886	-77,7	-2,8
465 827 318	622 988 571	-121 626 329	-20 666 024	-20,7	-3,2
2 142 656 653	2 142 656 653	-3 516 583 486	-3 516 583 486	-62,1	-62,1
989 561 663	976 130 981	101 603 493	88 167 262	n.s.	n.s.
3 628 207 980	3 948 527 339	-3 540 490 628	-3 438 500 908	-49,4	-46,5
156 795 483	322 067 582	-53 966 000	100 106 099	n.s.	n.s.
3 785 003 463	4 270 594 921	-3 594 456 628	-3 338 394 809	-49,4	-46,5
14 868 551 988	6 339 209 831	-1 871 940 158	-4 735 700 197	-11,2	-42,8

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DE FINANCES INITIALE

Désignation	Prévisions des lois de finances initiale et rectificative	Reports de la gestion précédente	Virements		Transferts	
			Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulations
I. Autorisations d'engagement						
Budget général :						
Dépenses brutes	411 217	9 148	80	- 80	1 879	- 1 879
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	- 90 552					
Dépenses nettes	320 665	9 148	80	- 80	1 879	- 1 879
Budgets annexes	2 152	213	10	- 10		
Comptes spéciaux :						
Comptes d'affectation spéciale	59 293	7 168	3	- 3		
Comptes de concours financiers	91 276	211				
Total des comptes spéciaux	150 569	7 379				
Total des autorisations d'engagement	473 386	16 740	93	- 93	1 879	- 1 879
II. Crédits de paiement						
Budget général :						
Dépenses brutes	409 403	3 447	74	- 74	3 109	- 3 109
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	- 90 552					
Dépenses nettes	318 851	3 447	74	- 74	3 109	- 3 109
Budgets annexes	2 130	19	10	- 10		
Comptes spéciaux :						
Comptes d'affectation spéciale	59 296	7 387	3	- 3		
Comptes de concours financiers	80 037	222				
Comptes de commerce (solde)	- 246					
Comptes d'opérations monétaires (solde)	- 68					
Total des comptes spéciaux	139 019	7 609	3	- 3		
Total des crédits de paiement	460 000	11 075	87	- 87	3 109	- 3 109

ET RECTIFICATIVES PAR LES MESURES RÉGLEMENTAIRES

(En millions €)

Répartitions		Fonds de concours	Modifications de crédits liées à des plus-values de recettes	Autres modifications réglementaires	Crédits ouverts	Reports à la gestion suivante	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement
Ouvertures	Annulations						
31	- 31	3 570			423 935	- 10 910	413 025
					- 90 552		- 90 552
31	- 31	3 570			333 383	- 10 910	322 473
		39		- 18	2 3 86	- 173	2 213
		1			66 462 91 487	- 3 628 - 157	62 834 91 330
		1			157 949	- 3 785	154 164
31	- 31	3 610		- 18	493 718	- 14 868	478 850
32	- 32	3 122			415 972	- 2 043	413 929
»					- 90 552		- 90 552
32	- 32	3 122			325 420	- 2 043	323 377
		39		- 18	2 170	- 26	2 144
		1			66 684 80 259 - 246 - 68	- 3 949 - 322	62 735 79 937 - 246 - 68
		1			146 629	- 4 271	142 358
32	- 32	3 162		- 18	474 219	- 6 340	467 879

C Modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement

Le projet de loi de règlement comporte diverses mesures d'ouvertures et d'annulations de crédits se répartissant comme suit :

(En euros)

Désignation des missions	Ouvertures de crédits complémentaires		Annulations de crédits non consommés	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
A. Budget général				
Action extérieure de l'État			52 831 745,88	785 464,55
Administration générale et territoriale de l'État			27 784 761,35	4 815 894,12
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales			44 802 477,48	1 412 396,92
Aide publique au développement			65 625 056,49	6 135 078,74
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation			12 825 847,73	790 060,96
Conseil et contrôle de l'État			7 581 870,52	5 222 138,78
Culture			120 188 888,28	617 518,14
Défense			973 907 531,07	1 135 742,92
Direction de l'action du Gouvernement			19 228 520,12	17 381 795,46
Écologie, développement et aménagement durables			446 011 753,51	6 538 326,76
Économie			33 826 024,77	1 353 964,78
Engagements financiers de l'État			383 471 546,08	383 471 667,37
Enseignement scolaire			101 053 600,34	80 690 445,87
Gestion des finances publiques et des ressources humaines			152 419 629,91	9 731 137,85
Immigration, asile et intégration			1 465 096,92	49 287,97
Justice			391 545 373,87	2 540 967,52
Médias			4 653 186,12	1,41
Outre-Mer			145 404 916,40	2 521 445,25
Plan de relance			15 728 036,42	3 056 567,04
Politique des territoires			98 672 367,47	17 081 321,76
Pouvoirs publics			127 300,00	178 558,19
Provisions			41 824 000,00	26 800 000,00
Recherche et enseignement supérieur			97 997 679,37	645 399,77
Régimes sociaux et de retraite			1 753,94	277 665,94
Relations avec les collectivités territoriales			88 145 735,99	25 501 033,98
Remboursements et dégrèvements	99 486 910,43	99 486 910,43	766 018 509,21	766 018 509,21
Santé			6 370 588,38	65 941,17
Sécurité			71 744 255,53	3 257 432,46
Sécurité civile			7 100 872,63	9 824 704,44
Solidarité, insertion et égalité des chances			7 929 881,16	5 806 493,96
Sport, jeunesse et vie associative			3 290 443,48	3 192 568,37
Travail et emploi			40 243 661,86	2 153 346,37
Ville et logement			1 135 667 711,38	1,72
TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL	99 486 910,43	99 486 910,43	5 365 490 623,66	1 389 052 879,75
B. Budgets annexes				
Contrôle et exploitation aériens		169 426 668,53	96 695 235,82	23 327 034,25
Publications officielles et information administrative		35 016 767,95	15 519 425,17	21 615 316,95
TOTAL DES BUDGETS ANNEXES		204 443 436,48	112 214 660,99	44 942 351,20

Les ouvertures de crédits complémentaires sur le budget général concernent un programme doté de crédits évaluatifs : 99,5 millions € en AE et en CP au titre des remboursements et dégrèvements d'impôts.

S'agissant des budgets annexes, les ouvertures concernent pour 169,4 millions € le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et pour 35 millions € le budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

(En euros)

Désignation des missions	Ouvertures de crédits complémentaires		Annulations de crédits non consommés		Autorisations de découvert complémentaires
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
C. Comptes spéciaux					
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>					
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route			2 945 910,19	0,45	
Développement agricole et rural			9 433 482,08	9 433 482,12	
Gestion du patrimoine immobilier de l'État			604 367 383,17	308 782 820,86	
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien					
Participations financières de l'État			3 746 225 915,18	3 746 225 915,18	
Pensions			287 138,83	13 836 463,28	
<i>Total des comptes d'affectation spéciale</i>	0,00	0,00	4 363 259 829,45	4 078 278 681,89	
<i>Comptes de concours financiers</i>					
Accords monétaires internationaux					
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			660 249 503,64	660 249 503,64	
Avances à l'audiovisuel public					
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres			1 270 790,51	2 375 325,47	
Avances aux collectivités territoriales			3 137 354 830,85	3 123 869 438,54	
Prêts à des États étrangers			255 645 263,78	1 586 294 913,86	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			287 906,92	285 444,18	
<i>Total des comptes de concours financiers</i>	0,00	0,00	4 054 808 295,70	5 373 074 625,69	
<i>Comptes de commerce</i>					
Approvisionnement des armées en produits pétroliers					
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire					
Constructions navales de la marine militaire					
Couverture des risques financiers de l'État					
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État					
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État					
Gestion des actifs carbone de l'État					
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes					
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses					
Opérations commerciales des domaines					
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement					
Régie industrielle des établissements pénitentiaires					
<i>Total des comptes de commerce</i>					
<i>Comptes d'opérations monétaires</i>					
Émission des monnaies métalliques					
Opérations avec le Fonds monétaire international					8 996 405 691,69
Pertes et bénéfices de change					
<i>Total des comptes d'opérations monétaires</i>					8 996 405 691,69
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX	0,00	0,00	8 418 068 125,15	9 451 353 307,58	8 996 405 691,69
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)	99 486 910,43	303 930 346,91	13 895 773 409,80	10 885 348 538,53	8 996 405 691,69

S'agissant des comptes spéciaux, une autorisation de découvert complémentaire de 8 996 millions € est demandée sur le FMI, compte doté « pour mémoire » en loi de finances initiale.

3. Analyse de l'exécution

1 LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE 2010 EST MOINS ÉLEVÉ QUE CELUI PRÉVU PAR LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE DÉCEMBRE

L'exercice 2010 s'achève sur un déficit budgétaire de 148,8 milliards €, soit une amélioration de 1 milliard € par rapport à la prévision retenue dans la loi de finances rectificative votée au mois de décembre, à 149,8 milliards €, incluant la prévision de consommation des reports de crédits pour 1,3 milliard €.

Par rapport au déficit de l'année 2009 (- 138 milliards €), le déficit budgétaire 2010 est en augmentation de 10,8 milliards €.

2 LE BUDGET GÉNÉRAL EST MARQUÉ PAR UNE AUGMENTATION DES RECETTES ET UNE MAITRISE DES DÉPENSES

2.1 Les recettes nettes hors prélèvements sur recettes et fonds de concours sont en progression de 16,3 % par rapport à 2009

Les **recettes nettes du budget général** (hors prélèvements sur recettes et fonds de concours) s'élèvent à 271,7 milliards € contre 233,7 milliards € en 2009, mais s'inscrivent en retrait par rapport à la prévision de 273,6 milliards € de décembre :

- le produit des recettes fiscales nettes s'établit à 253,6 milliards € contre 255 milliards € retenus en dernière loi de finances rectificative, du fait principalement de moindres rentrées fiscales au titre du dernier acompte de l'impôt sur les sociétés ;
- les recettes non fiscales (18,2 milliards €) sont inférieures de 0,4 milliard € à la prévision de décembre.

La progression de 16,3 % par rapport à 2009 s'explique par l'augmentation des recettes nettes d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée (respectivement de 12 milliards € et de 8,9 milliards €) par l'encaissement exceptionnel en 2010 de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires des entreprises de réseau (IFER) pour un montant total de 16,5 milliards € résultant de la réforme de la taxe professionnelle, affectées à compter de 2011 aux collectivités territoriales.

Cette réforme de la fiscalité locale s'est en effet traduite par la suppression de la taxe professionnelle, remplacée par la contribution économique territoriale (qui comprend la CFE et la CVAE) et les IFER depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette réforme vise à accroître la compétitivité des entreprises et le volume de leurs investissements par la réduction des charges fiscales pesant sur elles.

Pour leur part, les **fonds de concours** restent à un niveau comparable en exécution et en prévision (3,1 milliards €), comme les prélèvements sur recettes (102,8 milliards € en exécution et 102,9 milliards € en prévision).

Les recettes fiscales, hors R & D, s'établissent à 253,6 milliards € contre 214,3 milliards € en 2009 (+ 18,3 %). Elles se composent de 343,5 milliards € de recettes fiscales brutes desquelles se déduisent 89,9 milliards € de remboursements et dégrèvements.

en milliards €	LFI	LFR IV	Niveau à la fin décembre		Variations en %	
	2010	2010	2010	2009	Exécution 2010 / 2009 Périètre courant	Exécution 2010 / 2009 Périètre constant
Recettes fiscales ⁽¹⁾	252,1	255,0	253,6	214,3	18,3	17,0
Impôt sur le revenu net ⁽²⁾	46,7	47,8	47,4	46,7	1,7	0,9
Impôt sur les sociétés – net ^{(1) (3)}	33,0	35,0	32,9	20,9	57,2	57,2
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	15,0	14,1	14,2	14,9	- 4,7	- 2,0
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – nette ⁽¹⁾	125,4	126,8	127,3	118,4	7,5	7,2
Autres recettes fiscales – nettes ⁽¹⁾	32,0	31,3	31,8	13,3	138,4	104,5

(1) Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements

(2) IR net = IR brut - remboursements et dégrèvements d'IR et restitutions relatives à la prime pour l'emploi (PPE)

(3) hors IS par voie de rôle et CSB

L'impôt sur le revenu net passe de 46,7 milliards € en 2009 à 47,4 milliards €, soit une augmentation de 1,7 %. Il est en retrait de 0,4 milliard € par rapport à la prévision de décembre, du fait d'une moindre croissance que prévu des revenus en 2009.

Les recettes nettes d'impôt sur les sociétés, hors contribution sociale sur les bénéficiaires, s'établissent à 32,9 milliards € au lieu de 20,9 milliards € en 2009, soit une augmentation de 57,2 % en raison, d'une part, du contre coup des mesures de relance applicables en 2009 et, d'autre part, de la reprise de l'activité économique.

Cependant, le rendement est inférieur aux prévisions du collectif de fin d'année de 2,1 milliards € du fait essentiellement de moindres versements observés en décembre au titre du dernier acompte d'IS.

La taxe sur la valeur ajoutée nette s'établit à 127,3 milliards € contre 118,4 milliards € en 2009. Elle est supérieure de 0,5 milliard € à la prévision du collectif de décembre, témoignant de la bonne tenue de la consommation.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers s'élève à 14,2 milliards € contre 14,9 milliards € en 2009, en ligne par rapport à la prévision du collectif de décembre qui avait revu son produit à la baisse de 0,4 milliard € par rapport à la précédente loi de finances.

Le montant **des autres recettes fiscales nettes** s'élève à 31,8 milliards € contre 13,3 milliards € en 2009. Cette augmentation provient principalement :

- de la création en LFI 2010, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la contribution foncière des entreprises (CFE) dont les montants respectifs (10,3 milliards € et 4,9 milliards €) sont affectés temporairement à l'État en 2010. En 2011, ces recettes seront transférées aux collectivités territoriales ;
- de la réimputation en recettes fiscales des frais d'assiette et de recouvrement des impôts sur rôle établis au profit des collectivités territoriales (2,6 milliards €).

2.2 Les recettes non fiscales restent en phase avec les prévisions

Les **recettes non fiscales** s'élèvent à 18,2 milliards €, inférieures de 1,3 milliard € à celles de 2009 (19,5 milliards €) et de 0,4 milliard € à la prévision retenue en collectif de décembre (18,6 milliards €).

Cette diminution de 6,7 % par rapport à 2009 provient essentiellement du transfert en recettes fiscales des frais d'assiette visés précédemment imputés jusqu'en 2009 en recettes non fiscales. **Après retraitement, les recettes non fiscales progressent de 11,7 % (18,2 milliards € au lieu de 16,3 milliards €).**

Le produit des **dividendes et recettes assimilées** s'élève à 7,9 milliards € contre 5,3 milliards € en 2009, soit une augmentation de 49 %, qui concerne :

- les produits des **participations de l'État dans les entreprises financières** : 3,3 milliards € (1,9 milliard € en 2009) comprenant le dividende versé en 2010 par la Caisse des Dépôts et Consignations (0,7 milliard €), les versements des dividendes de l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 0,2 milliard € et de la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) pour 0,6 milliard €, sans opérations similaires en 2009, ainsi que celui de la Banque de France (1,7 milliard €) ;

- **la contribution de la Caisse des Dépôts et Consignations** (CDC) représentative de l'impôt sur les sociétés : après un très faible versement en 2009 (58 millions €), celui de 2010 atteint 0,5 milliard € ;

- les produits **des participations de l'État dans les entreprises non financières et les établissements publics non financiers** : 4,1 milliards € (3,3 milliards € en 2009). On y relève notamment les versements de EDF (1,8 milliard €), de France Télécom (0,5 milliard €) et GDF-Suez (1,2 milliard €).

Les **produits du domaine de l'État** s'établissent à 1,8 milliard € après 1,3 milliard € en 2009. Le paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires (1,1 milliard € en 2010 contre 0,7 milliard € en 2009), que l'on retrouve également en dépense, explique l'essentiel de ce poste.

Les **produits de la vente de biens et services** étaient constitués jusqu'en 2009 pour plus des 3/4 par les recettes liées aux frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités territoriales (3,8 milliards € en 2009). En 2010, ces recettes ont été transférées en recettes fiscales. De ce fait, les produits de la vente de biens et service sont ramenés à 1,1 milliard € comme en 2009 après ce retraitement.

Les remboursements et **intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières** s'élèvent en 2010 à 1 milliard € après 1,9 milliard € en 2009, en l'absence en 2010 d'une recette exceptionnelle comme le reversement constaté en 2009 au titre des créances garanties par l'État relatif à la Côte d'Ivoire (1,1 milliard €). Pour 2010, ce poste enregistre essentiellement des intérêts sur prêts à des banques ou à des États étrangers (0,2 milliard €), des intérêts sur les prêts accordés au secteur automobile (0,5 milliard €) et des intérêts sur des avances remboursables (0,2 milliard €).

Le produit des **amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites** s'élève à 2 milliards € après 1,8 milliard € en 2009, dont 0,6 milliard € au titre des amendes forfaitaires de police de la circulation et 0,8 milliard € au titre des autres amendes et condamnations pécuniaires.

Le poste « **Divers** » s'élève à 4,4 milliards € (4,3 milliards € en 2009) et comprend principalement :

- les reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (0,9 milliard €) ;
- divers produits de la rémunération de la garantie de l'État (0,2 milliard € après 1,4 milliard € en 2009 du fait de l'extinction du dispositif mis en œuvre par la Société de financement de l'Economie française dans le cadre du plan de relance) ;
- les prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la CDC (0,7 milliard €) ;
- des autres produits divers : 1,2 milliard € dont 1 milliard € en provenance de France Télécom au titre de reversements d'aides d'État indues.

2.3 En 2010, la dépense a été maîtrisée et s'établit en-dessous du plafond autorisé

Hors dépenses exceptionnelles et non reconductibles d'un montant de 70 milliards € (plan de relance, investissements d'avenir et compensation relais de la taxe professionnelle), et appréciées sur le périmètre élargi depuis 2008 aux prélèvements sur recettes, les dépenses nettes du budget général (hors fonds de concours et attributions de produits) s'élèvent à 352,5 milliards €, soit 0,1 milliard € de moins que la norme (352,6 milliards €, montant ajusté pour prendre en compte la mesure de périmètre introduite par la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010).

2.3.1 Les dépenses du budget général évoluent par rapport à la LFI sous l'effet des mesures relatives aux investissements d'avenir

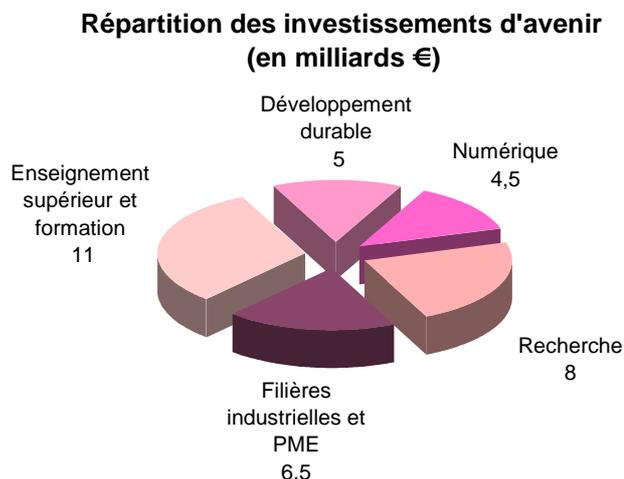
Les dépenses s'élèvent à 319,6 milliards €, déduction faite des recettes de fonds de concours (287,4 milliards € en 2009), et se situent ainsi à 0,8 milliard € au-dessus du montant fixé en LFR de décembre et à 34,4 milliards € au-dessus du montant fixé en loi de finances initiale. Cette évolution s'explique par l'emprunt national destiné à financer des investissements stratégiques à haut potentiel de croissance.

La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 a mis en place un programme d'**investissements d'avenir** de 35 milliards €, destinés à accroître le potentiel de croissance de la France.

Cette stratégie s'articule autour des objectifs suivants :

- l'accélération du rythme d'innovation de la France ;
- faire de l'enseignement supérieur un moteur essentiel de la croissance ;
- le renforcement des investissements en matière de recherche et de développement ;
- le positionnement de l'économie française parmi les plus avancées en matière de croissance verte.

Ces crédits sont destinés au financement d'un nombre défini de priorités :

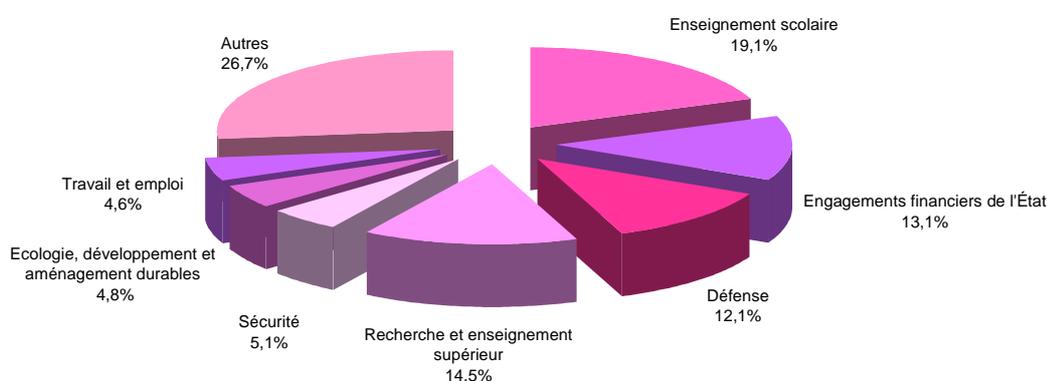


Ces investissements d'avenir correspondent :

- soit à des dépenses relatives à l'acquisition d'actifs (nouvelles infrastructures, équipements...), qui viendront renforcer et élargir le patrimoine d'entités publiques ou celui de l'État ;
- soit à des dépenses visant à acquérir un savoir ou une connaissance scientifique et qui suivent également une logique d'investissement, dans la mesure où ces dépenses renforcent à long terme la productivité de l'économie. Elles prennent alors la forme de subventions ou de transferts.

Dépenses du budget général par mission (hors R & D)

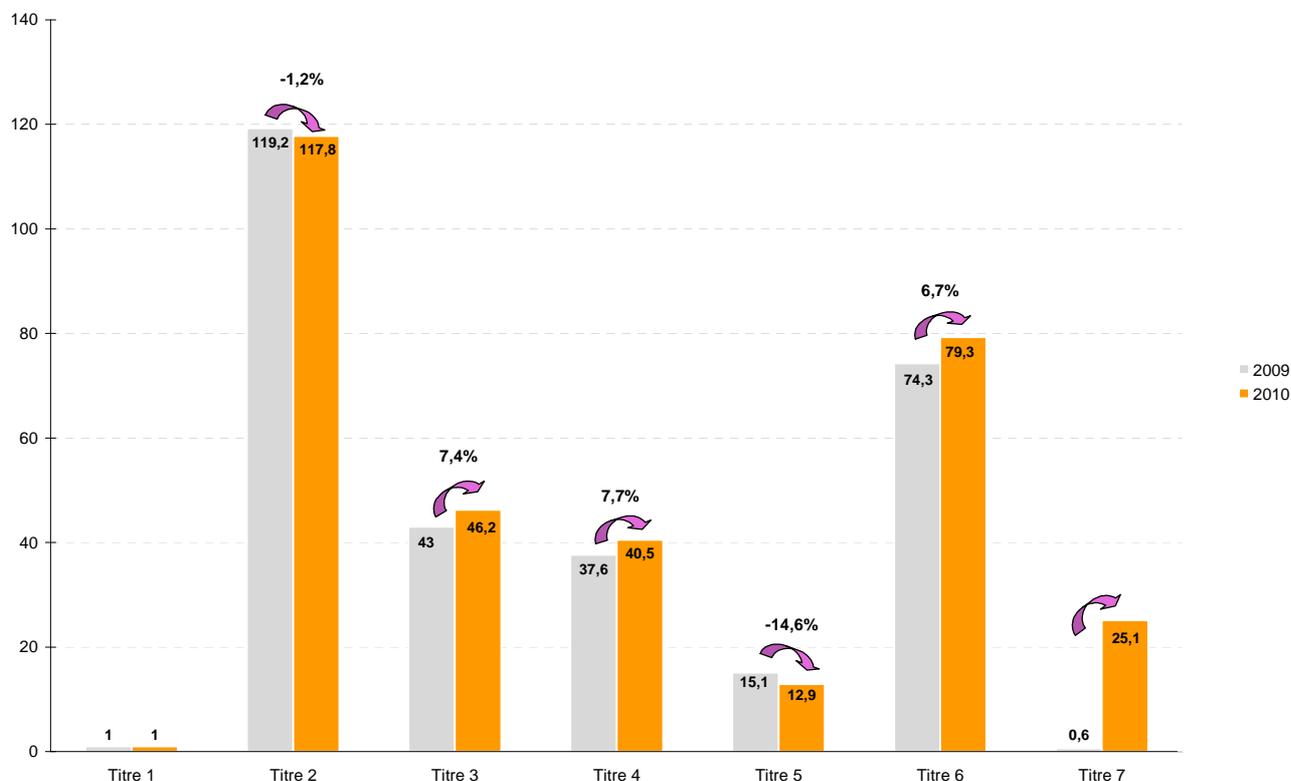
L'analyse en pourcentage de l'exécution totale des dépenses du budget général par mission (322,8 milliards € hors R & D) met en relief les dépenses suivantes :



Les ouvertures du programme d'investissements d'avenir ont bénéficié principalement et conformément aux priorités annoncées aux missions suivantes :

- Recherche et enseignement supérieur : les dépenses consacrées à cette mission ont augmenté de 93 % pour atteindre 46,9 milliards € au lieu de 24,3 milliards € en 2009 ;
- Economie : le montant des dépenses passe de 2,2 milliards € à 7,4 milliards € au bénéfice des petites et moyennes entreprises et du développement de l'économie numérique ;
- Ecologie, développement et aménagement durables : les dépenses sont en augmentation de 25,2 % et s'élèvent à 15,4 milliards € après 12,3 milliards € en 2009.

**Dépenses du budget général par titre
(y compris fonds de concours et attributions de produits et hors R & D)
(en milliards €)**



Les **dotations aux pouvoirs publics** (titre 1) se sont établies à 1 milliard € dont 0,5 milliard € pour l'Assemblée Nationale et 0,3 milliard € pour le Sénat.

Les **dépenses de personnel** (titre 2) diminuent en 2010 par rapport à 2009. Cette diminution est liée essentiellement à la réforme des universités accédant à l'autonomie. Pour ces universités, la masse salariale (3,6 milliards €) n'est plus imputée sur le titre 2 mais sur le titre 3 comme subvention pour charges de service public.

Les dépenses de titre 2 s'élèvent en 2010 à 117,8 milliards €, après 119,2 milliards € en 2009, et se répartissent en :

- rémunérations d'activité : 70,5 milliards €, dont 38,4 milliards € au titre des rémunérations principales des personnels titulaires civils et 7,2 milliards € au titre des militaires ;
- cotisations et contributions sociales : 46,3 milliards € ;
- prestations sociales et allocations diverses : 1 milliard €.

Ces dépenses intègrent des cotisations et contributions sociales au titre des pensions qui constituent des recettes du CAS « Pensions » venant équilibrer les dépenses de pensions de ce compte spécial.

L'exécution 2010 des **dépenses de fonctionnement** (46,2 milliards € sur le titre 3 hors R & D) s'explique par :

- les subventions pour charges de service public (22,9 milliards € en 2010 après 20 milliards € en 2009). L'augmentation de la dépense entre 2009 et 2010 est liée aux effets de la réforme des universités sur les paiements de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (la masse salariale (3,6 milliards €) des universités accédant à l'autonomie n'est plus imputée sur le titre 2 mais sur le titre 3 comme subvention pour charges de service public) ;
- et les dépenses de fonctionnement de l'État (23,3 milliards € après 23,1 milliards € en 2009). La dépense entre 2009 et 2010 est stable, la diminution des dépenses au titre du plan de relance de l'économie étant compensée par la mise en œuvre du plan exceptionnel d'investissements d'avenir portant principalement sur la mission « Economie » (+ 2 milliards € au bénéfice du développement de

l'économie numérique (+ 1,2 milliard €) et de la croissance des petites et moyennes entreprises (+ 0,7 milliard €) et sur la mission « Ecologie, développement et aménagement durable » (+ 0,4 milliard €).

Les **charges de la dette de l'État** (titre 4) atteignent 40,5 milliards € contre 37,6 milliards € en 2009 (+ 7,7 %). Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement de l'encours de la dette (effet « volume ») et du retour en 2010 de l'inflation à un rythme plus habituel (1,5%) après la quasi-stabilité des prix observée en 2009. Ces deux facteurs haussiers ont été en partie compensés par la baisse des taux courts, qui a permis d'économiser un peu plus de 0,5 milliard d'euros de charge sur la dette à court terme (BTF).

Les **dépenses d'investissement** (titre 5) diminuent de manière exceptionnelle de 14,6 %, s'établissant en 2010 à 12,9 milliards € après 15,1 milliards € en 2009. Cette diminution est concentrée sur le ministère de la Défense dont le niveau de dépense en 2009 était exceptionnellement élevé dans le cadre du plan de relance de l'économie. Elles sont constituées pour la quasi totalité (11,2 milliards €) par des dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat, avec pour principaux bénéficiaires, les équipements, matériels et infrastructures militaires (8 milliards €).

Les **dépenses d'intervention** (79,3 milliards € hors R & D après 74,3 milliards € en 2009) constituent le deuxième poste de dépenses après les dépenses de personnel et progressent de 6,7 %. Cette évolution concerne essentiellement les transferts aux autres collectivités, en augmentation de 6,4 milliards € pour atteindre 27,5 milliards €. Cette évolution est liée :

- aux dépenses d'investissements d'avenir bénéficiant essentiellement à la mission « Recherche et enseignement supérieur » (+ 2,7 milliards €) ;
- aux efforts du gouvernement en faveur de l'emploi (la dépense de la mission « Travail et emploi » progressant de + 1,3 milliard €) ;
- et à un changement d'imputation entre 2009 et 2010 des versements à l'AFITF (+ 0,9 milliard €).

Les transferts aux ménages, aux entreprises et aux collectivités territoriales évoluent plus modérément, pour atteindre respectivement 28,6 milliards € (29,2 milliards € en 2009), 14,5 milliards € au lieu de 15,7 milliards €, et 8 milliards € au lieu de 8,1 milliards €.

Les **dépenses d'opérations financières** (titre 7) s'établissent à 25 milliards € après 0,6 milliard € en 2009. Elles sont largement impactées par les mesures liées à l'Emprunt national. Les dotations en fonds propres passent de 0,4 milliard € en 2009 à 21 milliards € en 2010 dont 16,6 milliards € à l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et 2 milliards € à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

2.3.2 Les recettes de fonds de concours et d'attributions de produits sont stables

Les fonds de concours s'élèvent à 3,1 milliards €, en ligne avec la prévision initiale, et en diminution de 0,4 milliard € par rapport à l'exécution de 2009.

Les rattachements de fonds de concours ont bénéficié en premier lieu au ministère de l'Énergie, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement des territoires avec un montant de crédits de 1,7 milliard €, et pour une moindre part au ministère de la Défense (0,7 milliard €).

2.3.3 Les prélèvements sur recettes (PSR)

Les prélèvements sur recettes s'élèvent à 102,9 milliards € après 76,2 milliards € en 2009, soit une augmentation de 26,7 milliards € (+ 35 %), qui recouvre :

- une augmentation de 29,1 milliards € sur les **prélèvements opérés au profit des collectivités territoriales** qui atteignent 85,3 milliards € contre 56,2 milliards € en 2009, soit une augmentation de 51,8 %, qui résulte essentiellement de la compensation relais de la taxe professionnelle (32,4 milliards €) instituée en 2010 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ce prélèvement exceptionnel disparaît en 2011 ;
- une diminution de 2,4 milliards € des **prélèvements opérés au profit de l'Union européenne** (17,6 milliards € au lieu de 20 milliards € en 2009). En effet, depuis l'année 2010, ces prélèvements ne comprennent plus les ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations sur le sucre qui s'élevaient à 1,7 milliard € en 2009).

3 LE SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX (HORS FMI) S'AMÉLIORE GRÂCE AUX COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Le solde des comptes spéciaux hors FMI s'établit à + 2 milliards €, en amélioration de 2,4 milliards € par rapport à la dernière prévision et de 10,1 milliards € par rapport à l'exécution 2009 (- 8,1 milliards €) qui s'explique par :

- une amélioration globale du solde des comptes de concours financiers qui enregistre un excédent de recette de 5,4 milliards € en 2010 au lieu d'un excédent de dépenses de 10,3 milliards € en 2009 ;
- une dégradation du solde des comptes d'affectation spéciale qui passe de + 1,7 milliard € en 2009 à - 3,6 milliards €.

L'évolution du solde des **comptes d'affectation spéciale** (CAS) résulte du CAS « Participations financières de l'État » qui a enregistré 6,7 milliards € de dépenses (au lieu de 1,8 milliard € en 2009), comprenant notamment la dotation en capital à l'Agence Nationale de la Recherche (3,7 milliards €) pour permettre la mise en place du plan « Campus ».

L'évolution relevée sur les **comptes de concours financiers** qui enregistrent un excédent de recettes de 5,4 milliards € après un déficit de 10,3 milliards € en 2009 provient de mouvements contrastés :

- le compte « Prêts à des États étrangers » présente un solde de - 4,2 milliards € après - 1,6 milliard € en 2009, du fait des prêts octroyés à la Grèce (4,4 milliards €) ;
- le solde du compte « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » s'améliore de 7,5 milliards € en 2010 par rapport à 2009, année au cours de laquelle il avait enregistré 6,3 milliards € de prêts à la filière automobile ;
- le solde du compte d'avances aux collectivités territoriales atteint + 10,2 milliards €, alors qu'il s'était inscrit en déficit de 1,5 milliard € en 2009. Cette amélioration s'explique par une diminution des dépenses d'avances aux collectivités locales liée à l'impact de la réforme de la taxe professionnelle (pas de versement de taxe professionnelle ni de la fiscalité nouvelle en 2010). A l'inverse, le compte enregistre les recouvrements de taxe professionnelle antérieurs à 2010 ainsi que les recettes d'ordre relevant du dispositif dit de « plafonnement valeur ajoutée » relatif à cet impôt.

Les **comptes de commerce** présentent un solde excédentaire de 0,1 milliard € (contre un solde prévisionnel en collectif de 0,2 milliard €).

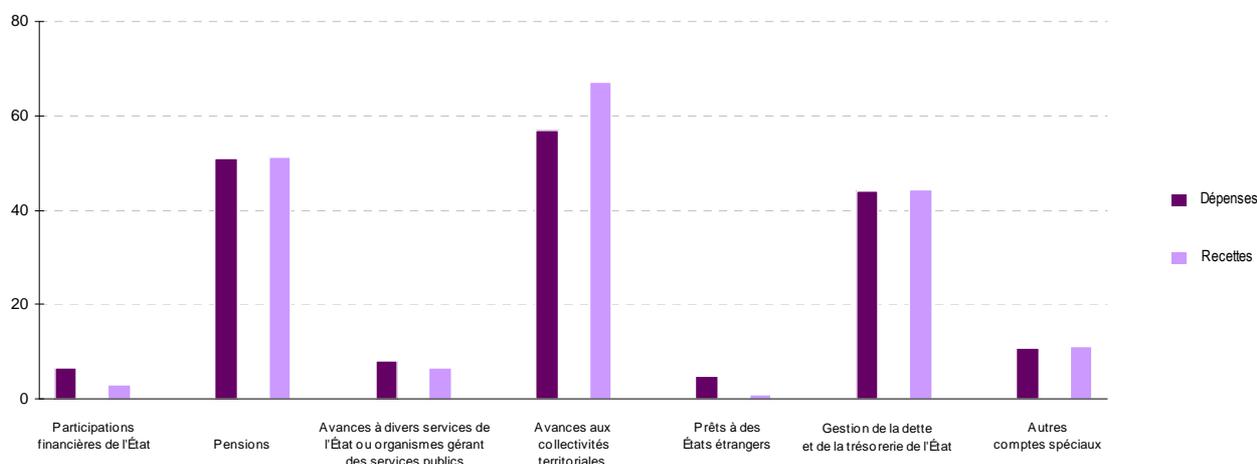
Les opérations des comptes de commerce sont concentrées sur le compte « Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État » qui s'élèvent à 44 milliards € en dépenses (42 milliards € en 2009) et à 44,4 milliards € en recettes (42,1 milliards € en 2009), soit un excédent de 0,4 milliard €.

L'augmentation du volume des dépenses provient notamment de l'alourdissement de la charge d'indexation du capital des OAT indexés.

En recettes, le montant de l'abondement du budget général passe de 37,6 milliards € en 2009 à 40,5 milliards € en 2010.

Les **comptes d'opérations monétaires** sont en excédent de recettes de 0,1 milliard € imputable pour moitié aux opérations réalisées avec le FMI et aux opérations réalisées sur les monnaies métalliques.

Dépenses et recettes des comptes spéciaux (en milliards €)



4 LES BUDGETS ANNEXES

En 2010, le budget de l'État compte deux budgets annexes : « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) et « Publications officielles et information administrative ».

En ce qui concerne la mission « Publications officielles et information administrative », sa gestion est assurée depuis 2010 par la Direction de l'information légale et administrative issue de la fusion de la Direction des Journaux officiels et la Direction de la Documentation française.

Le montant des recettes courantes de ce budget annexe s'élève à 206 millions € pour une dépense de 157 millions € soit un excédent d'exploitation de 49 millions € constaté en fin de gestion.

S'agissant de la mission « Contrôle et exploitation aériens », après un déficit budgétaire de 58 millions € en 2009, l'exercice 2010 s'achève sur un excédent d'exploitation de 39 millions €. Cette évolution provient :

- d'une progression des dépenses moindre qu'en 2009 : les dépenses budgétaires (1 796 millions €) sont en augmentation de + 64 millions €, soit + 3,8 % par rapport à 2009 alors qu'elles avaient progressé de 127 millions € de 2008 à 2009.
- d'une forte augmentation des recettes budgétaires qui s'élèvent à 1 835 millions € au lieu 1 674 millions € en 2009, soit une hausse de + 161 millions € (+ 9,6 %) imputable pour 136 millions € aux redevances de route. En 2009, ces dernières avaient enregistré une diminution de 30 millions €.

Ces résultats tiennent compte de la modification du mode de comptabilisation, par rattachement à l'exercice, des charges et des produits du BACEA, qui contribue à l'amélioration de l'équilibre du budget annexe. Ont ainsi été comptabilisés en 2010 un montant de 19,1 millions € de charges à payer en dépenses et un montant de 213,6 millions € de produits à recevoir.

5 LES EFFECTIFS

Ministères	Consommation des emplois 2009 (i)	Plafond d'autorisation d'emplois LFI 2010 + LFR (ii)	Transferts en gestion 2010 (iii)	Consommation des emplois 2010 (iv)	Ecart aux plafonds d'emplois (v)=(iv)-(ii)-(i)	Variation des emplois 2010/2009 (vi)=(v)-(i)	Effet des mesures de décentralisation, transferts et des corrections techniques de décompte (vii)	Transferts en gestion 2009 (viii)	Variation réelle des emplois en ETPT (ix)=(v)-(iii)-(i)-(viii)) (vi)	Schémas d'emplois réalisés en 2009 (ETP)	Schémas d'emplois réalisés en 2010 (ETP)
Affaires étrangères et européennes	15 514	15 564	-1	15 149	-414	-365	-47	-3	-320	-392	-271
Agriculture et pêche	33 618	33 476	-21	32 901	-554	-717	-392	21	-283	-804	-683
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat	146 814	145 286	2	143 964	-1 324	-2 850	-37	-22	-2 837	-2 101	-3 249
Culture et communication	11 192	11 496	-2	11 080	-414	-112	-335	-298	-73	-108	-71
Défense	312 641	309 562	-17	304 793	-4 752	-7 848	-643	-30	-7 216	-6 700	-8 368
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	67 403	66 224	672	64 086	-2 810	-3 317	-2 499	882	-608	-344	-1 322
Économie, industrie et emploi	14 343	15 097	-817	13 966	-314	-377	-303	-843	-100	-162	-335
Éducation nationale	976 903	972 542	5	972 015	-532	-4 888	6 622	13	-11 502	-9 989	-14 551
Enseignement supérieur et recherche	113 889	53 513	-21	53 061	-431	-60 828	-61 715	-5	903	-217	0
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	598	615		579	-36	-19	10		-29	-38	-4
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	284 979	283 333	68	280 430	-2 971	-4 549	-42	34	-4 541	-4 564	-2 368
Justice	72 076	73 594	6	73 249	-351	1 173	395	20	792	926	1 103
Santé, jeunesse, sports et vie associative	6 628	6 401	31	6 154	-278	-474	-291	14	-200	-174	-194
Services du Premier ministre	7 713	8 338	323	8 318	-343	605	333	205	154	319	35
Travail, relations sociales, famille et solidarité	24 456	21 176	-228	18 553	-2 395	-5 903	-5 120	12	-543	-394	-736
Total Budget général	2 088 767	2 016 217	0	1 998 298	-17 919	-90 469	-64 064	0	-26 405	-24 742	-31 014
Contrôle et exploitation aériens	11 556	11 609	0	11 467	-142	-89	0	0	-89	-75	-188
Publications officielles	851	898	0	811	-87	-40	-7	0	-33	-71	8
Total Budgets annexes	12 407	12 507	0	12 278	-229	-129	-7	0	-122	-146	-180
Total	2 101 174	2 028 724	0	2 010 576	-18 148	-90 598	-64 071	0	-26 527	-24 888	-31 194

Le plafond des autorisations d'emplois en loi de finances initiale pour 2010 s'établissait à 2 019 798 équivalents temps plein travaillés (ETPT), y compris les budgets annexes. La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a porté ce plafond à 2 028 724 ETPT à la suite d'une modification du plafond d'emplois du ministère de l'éducation nationale, du fait d'une correction liée à la prise en compte des surnombres dans l'enseignement public du premier degré pour 4 200 ETPT et d'une correction liée à la fiabilisation du décompte des emplois des enseignants du privé pour 4 726 ETPT.

La consommation d'emplois constatée au cours de l'année 2010 s'établit à 2 010 576 ETPT y compris les budgets annexes. Elle est inférieure de -18 148 ETPT au maximum autorisé par la loi de finances initiale pour 2010 et en diminution de -90 598 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2009.

La diminution des effectifs par rapport à 2009 s'explique :

- par l'impact des mesures de décentralisation et de transferts d'emplois à des opérateurs prévues en loi de finances initiale, rectificative, ou constatées en exécution, évalué à -70 797 ETPT (-69 062 ETPT en prévision de loi de finances initiale). Ces mesures concernent principalement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (passage des universités à l'autonomie), et dans une moindre mesure le ministère de la Santé (création des agences régionales de santé) et celui de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (pour l'essentiel, décentralisation des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) vers les collectivités territoriales).
- par des corrections techniques à hauteur de + 6 726 ETPT, qui sont liées à des modifications du mode de décompte de certains emplois au ministère de l'Education nationale (principalement fiabilisation du décompte des agents de l'enseignement privé et modification des modes de règlement de la paye), sans impact sur les effectifs.
- par les conséquences des suppressions d'emplois à hauteur de 26 527 ETPT. Il s'agit de l'impact en ETPT des 24 888 suppressions d'emplois de 2009 et des 31 194 suppressions d'emplois intervenues en 2010. Ces suppressions ont été affectées par la diminution du nombre de départs à la retraite, elles ont en effet été inférieures à la prévision de 2009 qui était de 30 627 ETP, et de 2010, où 33 749 suppressions d'emplois étaient prévues en loi de finances initiale. En 2009, les départs à la retraite ont été inférieurs de 9 000 à la prévision tandis qu'en 2010, 64 000 départs ont été constatés là où 67 600 étaient prévus. Cette baisse pourrait être un des effets du contexte économique incertain, qui semble avoir conduit un certain nombre d'agents de l'Etat à décaler leur départ en retraite.

La diminution réelle des effectifs sur le budget général et les budgets annexes est ainsi évaluée à - 26 527 ETPT soit un chiffre inférieur de 5 403 à la variation des effectifs (ETPT) due aux suppressions d'emplois prévues en LFI 2010 (- 31 930 ETPT).

Par ailleurs, la consommation est nettement inférieure au plafond autorisé par le Parlement pour 2010 (- 18 148 ETPT). Tous les ministères ont respecté leur plafond.

L'écart entre la consommation des emplois et le plafond d'emplois autorisé par le Parlement est analysé de manière détaillée, programme par programme, dans les rapports annuels de performances.

III. LA SITUATION PATRIMONIALE

Le Compte Général de l'État et le Rapport de présentation annexés au projet de loi de règlement présentent la situation nette et le résultat patrimonial de l'État issus des données de la comptabilité générale.

- Le **bilan** présente le patrimoine de l'État :

Son **actif** net s'élève à 891,2 milliards €. Il comprend notamment des immobilisations corporelles pour 441,2 milliards € et des immobilisations financières pour 282,6 milliards €.

Le **passif**, évalué à 1 647,7 milliards €, est constitué principalement de la dette financière de l'État pour 1 254,6 milliards €.

La **situation nette**, différence entre actif et passif, s'établit donc à – 756,6 milliards € au 31 décembre 2010. Il est rappelé qu'en raison des spécificités de l'État, l'actif incorporel représenté par le droit de recourir à l'impôt n'est pas valorisé à son actif. La situation nette se dégrade de 92,5 milliards € par rapport à 2009 qui reflète principalement :

- un recours à la dette financière à hauteur de 82,6 milliards € en diminution par rapport à l'année 2009 (132,5 milliards €) ;
- inversement, une augmentation des immobilisations financières de 41,7 milliards € liée principalement aux dépenses d'avenir pour 28 milliards € et à l'amélioration de la valeur de marché des participations (dont 2,8 milliards € pour EDF) ;
- des réévaluations d'infrastructures et concessions routières pour 10 milliards € ; le périmètre des concessions a par ailleurs été enrichi des concessions hydrauliques pour 45 milliards € ;
- la trésorerie active s'est dégradée de 17 milliards €. En effet, l'année passée, 13 milliards € avaient été remboursés à l'État par les établissements bancaires bénéficiaires des opérations de soutien dans le cadre du plan de relance de l'économie. Cette somme a contribué en 2010 à financer les investissements d'avenir ;
- les dépôts des correspondants augmentent de 44 milliards €. Cette variation s'explique à hauteur de 35 milliards € par l'obligation de dépôts des fonds incombant aux établissements gestionnaires des investissements d'avenir.

- Le **compte de résultat** rend compte de l'activité de l'État au cours de l'année 2010 :

Le solde des opérations de l'exercice s'établit à – 112 milliards €. Intégrant les apports de la comptabilité en droits constatés (notamment le rattachement des charges et produits à l'exercice et les dotations et reprises de provisions), il apporte une vision complémentaire au résultat budgétaire. Ce résultat patrimonial est en retrait de 12 milliards € par rapport au résultat de 2009 (- 100 milliards €).

L'importante différence entre le résultat budgétaire et le solde des opérations de l'exercice (37 milliards €) permet de mesurer qu'une grande partie des dépenses au titre du plan d'investissement exceptionnel a été neutre sur le compte de résultat et a eu des impacts favorables sur la situation nette.

Le total des **charges nettes** s'établit à 365,9 milliards € après 341,1 milliards € en 2009 soit une augmentation de 7,2 %, notamment due à l'augmentation des transferts aux collectivités territoriales (en raison de la réforme de la taxe professionnelle et de la création de la compensation relais) et des charges de service public :

- les charges de transferts aux collectivités augmentent en effet de plus de 27 milliards € notamment suite à la création de la compensation relais ;
- les subventions pour charges de service public augmentent pour leur part de 4,3 milliards € en raison notamment du passage à l'autonomie des universités et à la mise en place des agences régionales de santé.

Les charges nettes se décomposent en charges de fonctionnement nettes (165,6 milliards €), charges d'interventions nettes (168,6 milliards €) et charges financières nettes (31,7 milliards €).

Le total des **produits régaliens nets** atteint 253,9 milliards € (241,2 milliards € en 2009, soit une augmentation de 5,3 %) après déduction des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (17,6 milliards €).

Les produits régaliens sont composés essentiellement par des produits fiscaux (265,9 milliards € soit 98 % des produits régaliens avant déduction des contributions au budget de l'Union européenne). Les produits fiscaux sont présentés nets des remboursements et dégrèvements et enregistrent une augmentation de 15 milliards € (soit + 6 %) imputable à hauteur de 7 milliards € à l'institution de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)⁴, et à hauteur de respectivement 4 milliards € et 2,2 milliards € à la progression des produits de l'impôt sur les sociétés et de la TVA.

⁴ L'Etat a également perçu des acomptes de CVAE au titre de 2010, mais le produit total étant connu définitivement en 2011, cet impôt sera rattaché à l'exercice 2011.

IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

(En millions €)

Grandes rubriques budgétaires	Prévisions budgétaires ⁽¹⁾		Modifications réglementaires	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	
	Loi de finances initiale	Lois de finances initiale et rectificatives			Recettes et dépenses	Ajustements de crédits
Ressources						
Budget général net des prélèvements et hors R & D	163 064	170 755		170 755	171 949	
Budgets annexes	2 131	2 131		2 131	2 304	
Comptes spéciaux						
Comptes d'affectation spéciale	57 951	55 491		55 491	55 022	
Comptes de concours financiers	76 623	83 122		83 122	80 035	
Total des comptes spéciaux	134 574	138 613		138 613	135 057	
Totaux des ressources	299 769	311 499		311 499	309 310	
Dépenses						
Budget général hors R & D	285 213	318 851	4 526	323 377	322 753	-623 ⁽²⁾
Budgets annexes	2 130	2 130	14	2 144	2 304	160
Comptes spéciaux						
Comptes d'affectation spéciale	57 956	59 296	3 439	62 735	58 657	-4 078
Comptes de concours financiers	72 153	80 037	-100	79 937	74 563	-5 374
Comptes de commerce (résultat net)	-246	-246		-246	-116	
Comptes d'opérations monétaires (résultat net) hors FMI	-68	-68		-68	-47	
Fonds de concours						
Total des comptes spéciaux	129 795	139 019	3 339	142 358	133 057	
Totaux des dépenses	417 138	460 000	7 879	467 879	458 114	
Solde du budget général	-122 149	-148 096	-4 526	-152 622	-150 804	
Solde des budgets annexes	1	1		1	0	
Solde des comptes spéciaux hors FMI	4 779	-406	-3 339	-3 745	2 000	
Solde global						
hors FMI	-117 369	-148 501	-7 865	-156 366	-148 803	

(1) Hors fonds de concours

(2) L'arrondi du montant des ajustements de crédits n'est pas égal à la somme des arrondis des montants de la ligne correspondante.

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES DU 1^{ER} AOUT 2001

Articles du projet de loi :

Conformément à l'article 37 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, la loi de règlement :

I – [...] arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle : **article 1^{er}**

II – [...] arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement : **article 2**

III – [...] approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues par l'article 30. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes : **article 3**

IV – Le cas échéant, la loi de règlement :

1° Ratifie les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances afférente à cette année : **sans objet cette année** ;

2° Ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l'annulation des crédits n'ayant été ni consommés ni reportés : **articles 4 (budget général), 5 (budgets annexes), 6 (comptes spéciaux - comptes à crédits)** ;

3° Majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté : **article 6 (comptes spéciaux non dotés de crédits – comptes à découverts)** ;

4° Arrête les soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant : **sans objet cette année** ;

5° Apure les profits et pertes survenus sur chaque compte spécial : **sans objet cette année** ;

V – [...] peut également comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à la comptabilité de l'État et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics : **article 7 - Mise à jour de l'ordonnance n°58-1374 du 30 décembre 1958 modifiée.**

Annexes au projet de loi :

L'article 54 de la LOLF établit la liste des annexes au projet de loi de règlement :

1^{er} – Le développement des recettes du budget général : **développement des recettes du budget général** ;

2 – Des annexes explicatives, développant, par programme ou par dotation, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées, en indiquant les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées. Elles présentent également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours : **développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général** ;

3 – Une annexe explicative présentant les recettes et les dépenses effectives du budget de l'État selon les conventions prévues au 3° de l'article 51 et comportant pour chaque programme, les justifications des circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses visées au 5° du I de l'article 5 : **recettes et dépenses du budget de l'État par section** ;

4 – Les rapports annuels de performances, faisant connaître, par programme, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement :

a) les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés ;

b) la justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées, en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure ;

c) la gestion des autorisations d'emplois, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues au e du 5° de l'article 51, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures : **rapports annuels de performances** ;

5 – Des annexes explicatives développant, par programme ou par dotation, pour chaque budget annexe et chaque compte spécial, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découvert demandées. Ces annexes sont accompagnées du rapport annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 4° : **comptes des recettes et dépenses des budgets annexes ; développement des opérations constatées aux comptes spéciaux** ;

6 – Des annexes explicatives présentant les résultats de la comptabilité selon les dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article 27 : **rapports annuels de performances** ;

7 – Le compte général de l'État, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes, parmi lesquelles la présentation du traitement comptable des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, ainsi qu'une évaluation des engagements hors bilan de l'État. Il est accompagné d'un rapport de présentation, qui indique notamment les changements des méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice : **compte général de l'État ; rapport de présentation.**

ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE

PROJET DE LOI

DE RÈGLEMENT DES COMPTES

ET RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2010

Le Premier Ministre,

SUR le rapport du Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Porte-parole du Gouvernement ;

VU l'article 39 de la Constitution ;

VU la loi organique relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Porte-parole du Gouvernement qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article 1^{er}:

Résultats du budget de l'année 2010

- ① I – Le résultat budgétaire de l'État en 2010 est arrêté à la somme de – 148 803 450 371,91 €.
- ② II – Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2010 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

Budget général	Dépenses	Recettes	Soldes
Recettes			
Recettes fiscales brutes		343 479 246 440,92	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		89 885 482 401,22	
Recettes fiscales nettes (a)		253 593 764 039,70	
Recettes non fiscales (b)		18 156 383 425,22	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		271 750 147 464,92	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit</i>			
<i>des collectivités territoriales et des Communautés européennes (d)</i>		102 938 085 356,18	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) – (d)		168 812 062 108,74	
Fonds de concours (f)		3 137 243 166,10	
Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)		171 949 305 274,84	
Dépenses			
Dépenses brutes hors fonds de concours	409 501 207 069,58		
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	89 885 482 401,22		
Montant net des dépenses (h)	319 615 724 668,36		
Fonds de concours (i)	3 137 243 166,10		
Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)	322 752 967 834,46		
Total du budget général y compris fonds de concours	322 752 967 834,46	171 949 305 274,84	-150 803 662 559,62
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 058 944 240,48	2 058 944 240,48	
Publications officielles et information administrative	206 230 332,00	206 230 332,00	
Montant des budgets annexes hors fonds de concours	2 265 174 572,48	2 265 174 572,48	
Fonds de concours	38 931 986,73	38 931 986,73	
Total des budgets annexes y compris fonds de concours	2 304 106 559,21	2 304 106 559,21	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	58 656 644 704,11	55 021 770 090,68	-3 634 874 613,43
Comptes de concours financiers	74 563 349 895,31	80 035 056 299,76	5 471 706 404,45
Comptes de commerce (solde)	-115 804 699,96		115 804 699,96
Comptes d'opérations monétaires hors Fonds monétaire international (solde)	-47 575 696,73		47 575 696,73
Total des comptes spéciaux hors Fonds monétaire international	133 056 614 202,73	135 056 826 390,44	2 000 212 187,71
Solde d'exécution des lois de finances hors Fonds monétaire international			-148 803 450 371,91

Exposé des motifs :

Le I de l'article 37 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dispose que « la loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle ».

Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances de l'année 2010 présentés dans le présent article sont à rapprocher de l'article 67 de la loi de finances initiale « Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges ».

Article 2

Tableau de financement de l'année 2010

① Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2010 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

	Exécution 2010 (en milliards €)
BESOIN DE FINANCEMENT	
Amortissement de la dette à long terme (y compris rachats de titres d'échéance 2010 avant leur maturité)	29,5
Amortissement de la dette à moyen terme (y compris rachats de titres d'échéance 2010 avant leur maturité)	53,5
Amortissement de dettes reprises par l'État	4,1
Variation des dépôts de garantie	0,2
Variation d'autres besoins de trésorerie	
Impact en trésorerie du solde de la gestion 2010	149,6
TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT	236,9
RESSOURCES DE FINANCEMENT	
Émissions à moyen et long terme (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels), <u>nettes</u> des rachats	187,6
Variation des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	- 27,0
Variation des dépôts des correspondants (EPIC, EPA, collectivités territoriales)	43,7
Autres ressources de trésorerie	10,6
Variation du solde du compte du Trésor	22,1
TOTAL DES RESSOURCES DE FINANCEMENT (1)	236,9

(1) Le total des ressources de financement (236,9 milliards €) n'est pas égal à la somme des lignes correspondantes, présentées à la centaine de million près du fait des arrondis.

Exposé des motifs :

Conformément au II de l'article 37 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement. Tel est l'objet du présent article.

Le tableau de financement évalue le besoin de financement de l'État et les ressources mobilisées pour y répondre. Il retrace donc les flux de trésorerie ayant concouru à l'équilibre financier de l'État et non son équilibre comptable tel qu'il ressort de la comptabilité générale et budgétaire de l'État.

Le besoin de financement de l'État s'établit *in fine* à 236,9 milliards € en 2010 presque inchangé par rapport à la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 où il était fixé à 236,8 milliards €. L'écart résulte de la variation en trésorerie des appels de marge sur pensions livrées dont le montant ne peut être connu avant le 31 décembre. L'impact en trésorerie du solde de la gestion 2010 dans le tableau de financement ressort à 149,6 milliards €, très proche du déficit anticipé dans la loi précitée, soit 149,7 milliards €. (Pour mémoire, les différences de périmètre entre les référentiels comptables et les données mobilisées pour construire le tableau de financement empêchent la comparaison directe entre l'impact en trésorerie du solde de

la gestion issu du tableau de flux de trésorerie et le solde en gestion issu du tableau de financement. Un exercice de rapprochement, mobilisant des données extra-comptables, permet de réconcilier les deux approches.)

Du côté des ressources de financement, les émissions de titres à moyen et long terme, nettes des rachats, se sont établies à 187,6 milliards € contre 188,0 milliards € anticipés précédemment.

L'année 2010 a été marquée par la hausse significative des dépôts des correspondants (+ 43,7 milliards €). Celle-ci s'explique par l'obligation de dépôt sur le compte du Trésor des sommes versées aux opérateurs des investissements d'avenir et du plan Campus, à hauteur de 37,6 milliards €, mais aussi par le rapatriement sur le compte du Trésor de sommes placées auparavant par des entités publiques en OPCVM (4,1 milliards €) et par la hausse des dépôts des collectivités locales (3,3 milliards €). A l'inverse, les banques centrales africaines ont procédé à 1,2 milliard € de décaissements.

Par ailleurs, les autres ressources de trésorerie ont atteint 10,6 milliards €, dont l'essentiel provient des primes et décotes à l'émission et au rachat (7,6 milliards €) ; le solde est imputable aux indexations à l'émission (0,7 milliard €) et à la compensation de la provision pour charges d'indexation qui ne donne lieu à aucun décaissement (2,3 milliards €).

En outre, le solde du compte en fin d'année a pu être réduit de 22,1 milliards € en 2010 par rapport à 2009. Une partie du solde accumulé à la fin 2009 correspondait, d'une part, aux sommes réservées sur le compte du Trésor pour le financement des investissements d'avenir (13,5 milliards €) et, d'autre part, aux bonnes surprises sur les recettes fiscales qui avaient été connues trop tardivement pour permettre un ajustement des émissions de Bons du Trésor à taux fixe (2,5 milliards €). Ces sommes ont été utilisées en 2010 sans avoir besoin d'être reconstituées. Par ailleurs, l'encaisse de précaution de fin d'année a été abaissée de 5,5 milliards € du fait des rachats de titres ayant porté sur le BTAN venant à échéance en janvier 2011 ayant pour effet de diminuer le montant du décaissement à effectuer en vue de l'amortissement de ce titre.

En conséquence de ces éléments, l'encours de titres à court terme a pu être réduit de 27 milliards € en 2010.

Au final, l'augmentation de la dette à plus d'un an, appréciée en fin d'année s'est établie à 104,7 milliards €, en deçà du plafond de 105 milliards € fixé par la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010.

Article 3

Résultat de l'exercice 2010

Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe

I. – Le compte de résultat de l'exercice 2010 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après.
Le résultat comptable de l'exercice 2010 s'établit à – 111 989 888 246,17€ :

Charges nettes

En millions €		2010
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	Charges de personnel	133 394
	Achats, variations de stocks et prestations externes	20 214
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	40 897
	Autres charges de fonctionnement	7 283
	Total des charges de fonctionnement direct (I)	201 787
	Subventions pour charges de service public	24 373
	Dotations aux provisions	0
	Total des charges de fonctionnement indirect (II)	24 373
	Total des charges de fonctionnement (III = I + II)	226 159
	Ventes de produits et prestations de service	3 146
Production stockée et immobilisée	158	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	32 341	
Autres produits de fonctionnement	24 913	
Total des produits de fonctionnement (IV)	60 558	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)	165 601	
CHARGES D'INTERVENTION NETTES	Transferts aux ménages	35 330
	Transferts aux entreprises	13 147
	Transferts aux collectivités territoriales	109 661
	Transferts aux autres collectivités	24 623
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	30
	Dotations aux provisions et aux dépréciations	27 995
	Total des charges d'intervention (VI)	210 786
Contributions reçues de tiers	5 444	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	36 788	
Total des produits d'intervention (VII)	42 232	
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)	168 555	
CHARGES FINANCIERES NETTES	Intérêts	40 139
	Pertes de change liées aux opérations financières	240
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	2 779
	Autres charges financières	4 677
	Total des charges financières (IX)	47 836
	Produits des immobilisations financières	9 148
	Gains de change liés aux opérations financières	269
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	3 495
Autres intérêts et produits assimilés	3 219	
Total des produits financiers (X)	16 131	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES NETTES (XI = IX - X)	31 705	
TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)	365 861	

Produits régaliens nets

<i>En millions €</i>	2010
Impôt sur le revenu	47 709
Impôt sur les sociétés	35 439
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	13 514
Taxe sur la valeur ajoutée	129 846
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	14 926
Autres produits de nature fiscale et assimilés	24 472
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)	265 907
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	5 560
TOTAL DES AUTRES PRODUITS REGALIENS NETS (XIV)	5 560
Ressource propre de l'Union européenne basée sur le revenu national brut	-14 317
Ressource propre de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	-3 278
TOTAL RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE BASEES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (XV)	-17 595
TOTAL DES PRODUITS REGALIENS NETS (XVI = XIII + XIV - XV)	253 871

Solde des opérations de l'exercice

<i>En millions €</i>	2010
Charges de fonctionnement nettes (V)	165 601
Charges d'intervention nettes (VIII)	168 555
Charges financières nettes (XI)	31 705
CHARGES NETTES (XII)	365 861
Produits fiscaux nets (XIII)	265 907
Autres produits régaliens nets (XIV)	5 560
Ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	-17 595
PRODUITS REGALIENS NETS (XVI)	253 871
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)	-111 990

③ II. – Le résultat comptable de l'exercice 2010 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».

4 III - Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

En millions €	31/12/2010		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	47 391	14 327	33 064
Immobilisations corporelles	510 253	69 025	441 227
Immobilisations financières	303 946	21 389	282 557
Total actif immobilisé	861 590	104 741	756 849
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
Stocks	34 658	4 002	30 656
Créances	95 108	27 433	67 675
<i>Redevables</i>	72 937	26 149	46 789
<i>Clients</i>	6 586	1 067	5 520
<i>Autres créances</i>	15 585	218	15 366
Charges constatées d'avance	14	0	14
Total actif circulant (hors trésorerie)	129 781	31 435	98 346
TRESORERIE			
Fonds bancaires et fonds en caisse	1 366		1 366
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	-1 719		-1 719
Autres composantes de trésorerie	20 424		20 424
Équivalents de trésorerie	5 240		5 240
Total trésorerie	25 311		25 311
COMPTES DE REGULARISATION	10 651		10 651
TOTAL ACTIF (I)	1 027 332	136 176	891 156
DETTES FINANCIERES			
Titres négociables			1 246 944
Titres non négociables			242
Dettes financières et autres emprunts			7 436
Total dettes financières			1 254 621
DETTES NON FINANCIERES (hors trésorerie)			
Dettes de fonctionnement			5 424
Dettes d'intervention			8 026
Produits constatés d'avance			10 081
Autres dettes non financières			132 936
Total dettes non financières			156 467
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			12 317
Provisions pour charges			78 637
Total provisions pour risques et charges			90 954
AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)			12 182
TRESORERIE			
Correspondants du Trésor et personnes habilitées			110 566
Autres			183
Total trésorerie			110 748
COMPTES DE REGULARISATION			22 739
TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)			1 647 711
Report des exercices antérieurs			-1 074 066
Écarts de réévaluation et d'intégration			317 511
Solde des opérations de l'exercice			
SITUATION NETTE (III = I - II)			-756 555

⑥ IV – L'annexe du compte général de l'État de l'exercice 2010 est approuvée.

Exposé des motifs :

Conformément au III de l'article 37 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues à l'article 30.

Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que l'annexe.

La présentation du compte de résultat qui regroupe la totalité des charges et des produits d'un exercice comptable est scindée en trois tableaux :

- le tableau des charges nettes de l'exercice réparties par nature présente le montant total des charges nettes non couvert par les produits d'activité correspondants de l'exercice ;
- le tableau des produits régaliens nets détaillé par catégories (produits fiscaux et autres produits régaliens) présente les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers : produits régaliens nets des obligations de l'État en matière fiscale ainsi que des décisions d'apurement qui remettent en cause le bien fondé des créances sur les redevables initialement comptabilisées (dégrèvements et autres annulations). Ce tableau présente en outre le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice présente la différence entre les charges nettes et les produits régaliens nets.

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense comme un bilan d'entreprise, les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste.

Le tableau de la situation nette comprend :

- l'actif qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur positive pour l'État : actif immobilisé, actif circulant, trésorerie...
- le passif constitué des obligations à l'égard des tiers qui existent à la date de clôture : dettes financières, dettes non financières, provisions pour risques et charges, trésorerie passive...

En outre, le tableau de la situation nette présente deux particularités. Il isole le poste « trésorerie » à l'actif et au passif et il comporte un poste « situation nette » qui ne peut pas être rapproché des capitaux propres d'une entreprise puisqu'il ne comporte ni capital initial ni équivalent de ce dernier.

Le compte de résultat et le bilan font l'objet d'analyses détaillées dans le compte général de l'État annexé à la présente loi, et dans le rapport de présentation qui l'accompagne.

Le compte général de l'État, défini au 7° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, comprend des états financiers dont les données antérieures sont retraitées des changements de méthodes comptables et de corrections d'erreurs intervenus pendant l'exercice afin d'assurer leur comparabilité.

Article 4

Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur le budget général au titre de l'année 2010 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Action extérieure de l'État	2 728 270 407,12		52 831 745,88
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 792 757 161,57		50 555 170,43
- Rayonnement culturel et scientifique	595 133 115,64		2 047 680,36
- Français à l'étranger et affaires consulaires	340 380 129,91		228 895,09
Administration générale et territoriale de l'État	2 614 917 536,65		27 784 761,35
- Administration territoriale	1 741 175 065,50		3 952 476,50
- Vie politique, culturelle et associative	237 050 375,84		15 612 054,16
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	636 692 095,31		8 220 230,69
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	4 344 907 959,52		44 802 477,48
- Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 585 809 448,18		7 706 235,82
- Forêt	384 281 128,74		19 017 866,26
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	546 261 169,82		16 864 420,18
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	828 556 212,78		1 213 955,22
Aide publique au développement	3 123 832 380,51		65 625 056,49
- Aide économique et financière au développement	697 435 525,60		32 226 433,40
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 403 017 478,26		33 398 622,74
- Développement solidaire et migrations	23 379 376,65		0,35
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	3 414 479 530,27		12 825 847,73
- Liens entre la nation et son armée	130 075 339,99		3 537 398,01
- Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	3 175 645 310,51		9 055 241,49
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	108 758 879,77		233 208,23
Conseil et contrôle de l'État	577 567 019,48		7 581 870,52
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	345 307 374,01		3 710 751,99
- Conseil économique, social et environnemental	37 596 025,00		
- Cour des comptes et autres juridictions financières	194 663 620,47		3 871 118,53

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Culture	2 915 646 499,72		120 188 888,28
- Patrimoines	1 214 654 204,77		110 274 398,23
- Création	842 188 097,46		4 829 657,54
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	858 804 197,49		5 084 832,51
Défense	37 079 429 811,93		973 907 531,07
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 759 812 627,28		69 183 019,72
- Préparation et emploi des forces	22 286 492 861,92		745 503 621,08
- Soutien de la politique de la défense	2 910 790 636,05		158 343 981,95
- Équipement des forces	10 122 333 686,68		876 908,32
Direction de l'action du Gouvernement	534 470 336,88		19 228 520,12
- Coordination du travail gouvernemental	459 336 861,23		16 881 872,77
- Protection des droits et libertés	75 133 475,65		2 346 647,35
Écologie, développement et aménagement durables	15 381 408 134,49		446 011 753,51
- Infrastructures et services de transports	6 046 235 278,35		323 898 581,65
- Sécurité et circulation routières	53 984 082,99		3 143 288,01
- Sécurité et affaires maritimes	128 135 993,94		2 547 759,06
- Météorologie	191 660 000,00		
- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	313 370 011,01		22 874 001,99
- Information géographique et cartographique	72 189 954,92		0,08
- Prévention des risques	332 981 888,60		40 279 809,40
- Énergies et après-mines	761 105 138,84		28 298 665,16
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	3 881 745 785,84		24 969 648,16
- Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte	1 600 000 000,00		
- Transport et urbanisme durables	1 000 000 000,00		
- Véhicule du futur	1 000 000 000,00		
Économie	7 392 376 414,23		33 826 024,77
- Développement des entreprises et de l'emploi	1 100 825 531,87		24 276 132,13
- Tourisme	56 851 404,88		1 281 598,12
- Statistiques et études économiques	440 196 927,02		7 451 227,98
- Stratégie économique et fiscale	354 502 550,46		817 066,54
- Croissance des petites et moyennes entreprises	2 140 000 000,00		
- Développement de l'économie numérique	3 300 000 000,00		
Engagements financiers de l'État	42 155 894 953,92		383 471 546,08
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	40 503 251 908,58		246 748 091,42
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	111 076 570,05		136 723 429,95
- Épargne	1 337 461 975,29		24,71
- Majoration de rentes	204 104 500,00		
Enseignement scolaire	61 584 006 501,66		101 053 600,34
- Enseignement scolaire public du premier degré	17 822 892 633,25		9 711 397,75
- Enseignement scolaire public du second degré	29 061 308 168,49		53 764 460,51
- Vie de l'élève	3 739 322 555,81		8 934 131,19
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 092 769 887,64		5 164 930,36
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 112 322 139,54		18 538 953,46
- Enseignement technique agricole	1 256 489 969,67		4 939 726,33
- Internats d'excellence et égalité des chances	498 901 147,26		0,74

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 565 229 172,09		152 419 629,91
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 387 707 689,64		118 640 580,36
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentations Chorus	25 810 652,46		166 093,54
- Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	239 496 205,64		1 384 153,36
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière	869 671 794,29		22 543 602,71
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus)	80 500 906,42		199 203,58
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 536 462 647,08		4 719 682,92
- Fonction publique	222 846 625,16		4 766 312,84
- Entretien des bâtiments de l'État	202 732 651,40		0,60
Immigration, asile et intégration	683 097 622,08		1 465 096,92
- Immigration et asile	595 718 845,10		1 414 442,90
- Intégration et accès à la nationalité française	87 378 776,98		50 654,02
Justice	6 726 512 743,13		391 545 373,87
- Justice judiciaire	2 930 639 808,25		40 721 938,75
- Administration pénitentiaire	2 415 734 041,35		161 487 243,65
- Protection judiciaire de la jeunesse	744 466 511,82		7 056 957,18
- Accès au droit et à la justice	334 978 426,46		6 983 905,54
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	295 608 374,30		175 112 363,70
- Conduite et pilotage de la politique de la justice (hors Chorus)	5 085 580,95		182 965,05
Médias	1 154 219 634,88		4 653 186,12
- Presse	449 401 473,35		4 653 185,65
- Soutien à l'expression radiophonique locale	28 673 161,53		0,47
- Contribution au financement de l'audiovisuel public	463 275 000,00		
- Action audiovisuelle extérieure	212 870 000,00		
Outre-mer	1 991 714 922,60		145 404 916,40
- Emploi Outre-mer	1 229 724 331,92		9 843 748,08
- Conditions de vie Outre-mer	761 990 590,68		135 561 168,32
Plan de relance de l'économie	1 504 877 693,58		15 728 036,42
- Programme exceptionnel d'investissement public	15 987 999,99		5 999,01
- Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	1 359 173 698,43		15 181 332,57
- Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	129 715 995,16		540 704,84
Politique des territoires	271 537 739,53		98 672 367,47
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	223 153 819,49		97 283 769,51
- Interventions territoriales de l'État	48 383 920,04		1 388 597,96
Pouvoirs publics	1 017 520 395,00		127 300,00
- Présidence de la République	112 533 700,00		
- Assemblée nationale	533 910 000,00		
- Sénat	327 694 000,00		
- La Chaîne parlementaire	30 935 000,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	11 633 400,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	814 295,00		127 300,00

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Provisions	0,00		41 824 000,00
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			41 824 000,00
Recherche et enseignement supérieur	46 977 520 571,63		97 997 679,37
- Formations supérieures et recherche universitaire	12 287 998 577,14		386 354,86
- Vie étudiante	2 165 662 135,80		1,20
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 124 270 745,66		44 670 536,34
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 231 630 353,00		
- Recherche spatiale	1 278 069 679,00		1,00
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 360 764 748,34		5 726 688,66
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	982 037 826,95		46 095 625,05
- Recherche duale (civile et militaire)	193 644 710,00		
- Recherche culturelle et culture scientifique	155 100 963,79		142 511,21
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	298 340 831,95		975 961,05
- Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	1 000 000 000,00		
- Projets thématiques d'excellence	3 050 000 000,00		
- Pôles d'excellence	15 350 000 000,00		
- Recherche dans le domaine de l'aéronautique	1 500 000 000,00		
- Nucléaire de demain	1 000 000 000,00		
Régimes sociaux et de retraite	5 615 795 883,06		1 753,94
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	3 697 151 548,79		0,21
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	767 418 247,00		1 753,00
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 151 226 087,27		0,73
Relations avec les collectivités territoriales	2 712 912 758,01		88 145 735,99
- Concours financiers aux communes et groupements de communes	749 362 857,62		65 057 514,38
- Concours financiers aux départements	484 649 406,26		800,74
- Concours financiers aux régions	897 820 008,00		4 987 888,00
- Concours spécifiques et administration	581 080 486,13		18 099 532,87
Remboursements et dégrèvements	89 885 482 401,22	99 486 910,43	766 018 509,21
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	73 736 995 490,79		766 018 509,21
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	16 148 486 910,43		
Santé	1 180 956 655,62		6 370 588,38
- Prévention et sécurité sanitaire	379 318 424,98		6 304 681,02
- Offre de soins et qualité du système de soins	118 697 978,38		1 159,62
- Protection maladie	682 940 252,26		64 747,74
Sécurité	16 418 091 701,47		71 744 255,53
- Police nationale	8 878 467 642,55		52 575 176,45
- Gendarmerie nationale	7 539 624 058,92		19 169 079,08

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Sécurité civile	451 750 203,37		7 100 872,63
- Interventions des services opérationnels	234 574 953,78		77 998,22
- Coordination des moyens de secours	217 175 249,59		7 022 874,41
Solidarité, insertion et égalité des chances	12 639 227 987,84		7 929 881,16
- Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	1 478 230 201,29		2 055 892,71
- Actions en faveur des familles vulnérables	406 250 973,44		48 971,56
- Handicap et dépendance	9 480 449 475,41		1 693 350,59
- Égalité entre les hommes et les femmes	28 023 466,12		408 213,88
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 246 273 871,58		3 723 452,42
Sport, jeunesse et vie associative	793 551 186,52		3 290 443,48
- Sport	239 243 462,49		1 836 751,51
- Jeunesse et vie associative	175 590 871,24		248 622,76
- Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	378 716 852,79		1 205 069,21
Travail et emploi	14 746 740 669,14		40 243 661,86
- Accès et retour à l'emploi	7 452 348 949,48		6 571 682,52
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5 945 968 221,14		0,86
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	43 509 266,01		7 255 851,99
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	804 914 232,51		26 416 126,49
- Investissements dans la formation en alternance	500 000 000,00		
Ville et logement	7 575 052 986,62		1 135 667 711,38
- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 284 830 835,81		1 351 874,19
- Aide à l'accès au logement	5 561 532 780,00		
- Développement et amélioration de l'offre de logement	-398 568 883,03		1 118 098 710,03
- Politique de la ville	627 258 253,84		16 217 127,16
- Rénovation thermique des logements	500 000 000,00		
TOTAL	407 759 000 413,77	99 486 910,43	5 365 490 623,66

③ II. Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2010 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Action extérieure de l'État	2 750 822 266,45		785 464,55
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 815 626 135,31		359 507,69
- Rayonnement culturel et scientifique	594 521 802,97		197 062,03
- Français à l'étranger et affaires consulaires	340 674 328,17		228 894,83
Administration générale et territoriale de l'État	2 639 391 738,88		4 815 894,12
- Administration territoriale	1 759 331 182,83		25 364,17
- Vie politique, culturelle et associative	244 603 654,78		4 600 290,22
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	635 456 901,27		190 239,73
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	4 328 803 922,08		1 412 396,92
- Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 466 286 776,77		1 412 393,23
- Forêt	444 496 687,19		0,81
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	581 617 975,94		1,06
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	836 402 482,18		1,82
Aide publique au développement	3 558 124 973,26		6 135 078,74
- Aide économique et financière au développement	1 169 550 297,05		5 243 644,95
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 357 368 895,27		405 818,73
- Développement solidaire et migrations	31 205 780,94		485 615,06
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	3 423 199 425,04		790 060,96
- Liens entre la nation et son armée	138 385 062,19		123 672,81
- Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	3 175 761 339,97		449 600,03
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	109 053 022,88		216 788,12
Conseil et contrôle de l'État	554 830 797,22		5 222 138,78
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	322 342 329,56		1,44
- Conseil économique, social et environnemental	37 596 025,00		10 857,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	194 892 442,66		5 211 280,34
Culture	2 985 961 352,86		617 518,14
- Patrimoines	1 300 191 613,51		7 497,49
- Création	830 202 123,52		5 034,48
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	855 567 615,83		604 986,17

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Défense	39 132 745 665,08		1 135 742,92
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 822 371 243,35		351 152,65
- Préparation et emploi des forces	22 589 832 424,60		585 728,40
- Soutien de la politique de la défense	2 691 696 202,31		253,69
- Équipement des forces	12 028 845 794,82		198 608,18
Direction de l'action du Gouvernement	532 329 286,54		17 381 795,46
- Coordination du travail gouvernemental	451 812 567,09		14 514 725,91
- Protection des droits et libertés	80 516 719,45		2 867 069,55
Écologie, développement et aménagement durables	15 443 064 166,24		6 538 326,76
- Infrastructures et services de transports	6 039 004 675,04		0,96
- Sécurité et circulation routières	56 662 463,21		0,79
- Sécurité et affaires maritimes	133 250 653,04		1 080 007,96
- Météorologie	191 660 000,00		
- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	330 875 143,91		0,09
- Information géographique et cartographique	72 309 812,01		21 629,99
- Prévention des risques	314 428 454,50		4 950 401,50
- Énergies et après-mines	788 806 206,82		24 725,18
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	3 916 066 757,71		461 560,29
- Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte	1 600 000 000,00		
- Transport et urbanisme durables	1 000 000 000,00		
- Véhicule du futur	1 000 000 000,00		
Économie	7 413 349 212,22		1 353 964,78
- Développement des entreprises et de l'emploi	1 115 845 611,25		336 191,75
- Tourisme	56 250 633,87		0,13
- Statistiques et études économiques	448 457 885,52		200 707,48
- Stratégie économique et fiscale	352 795 081,58		817 065,42
- Croissance des petites et moyennes entreprises	2 140 000 000,00		
- Développement de l'économie numérique	3 300 000 000,00		
Engagements financiers de l'État	42 155 894 978,63		383 471 667,37
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	40 503 251 908,58		246 748 091,42
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	111 076 570,05		136 723 429,95
- Épargne	1 337 462 000,00		
- Majoration de rentes	204 104 500,00		146,00
Enseignement scolaire	61 605 804 135,13		80 690 445,87
- Enseignement scolaire public du premier degré	17 823 336 776,30		8 827 327,70
- Enseignement scolaire public du second degré	29 062 030 696,90		53 327 617,10
- Vie de l'élève	3 739 180 099,03		8 934 130,97
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 095 099 204,89		2 348 829,11
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 121 139 272,56		7 250 419,44
- Enseignement technique agricole	1 270 601 840,50		2 121,50
- Internats d'excellence et égalité des chances	494 416 244,95		0,05

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 691 195 335,15		9 731 137,85
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 462 487 682,61		499 848,39
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentations Chorus	25 405 503,18		0,82
- Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	335 015 736,64		1 363 697,36
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière	811 253 741,60		662 097,40
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus)	81 399 435,91		189 626,09
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 536 294 327,74		28 854,26
- Fonction publique	199 780 851,28		6 561 034,72
- Entretien des bâtiments de l'État	239 558 056,19		425 978,81
Immigration, asile et intégration	677 902 112,03		49 287,97
- Immigration et asile	590 730 684,79		47 735,21
- Intégration et accès à la nationalité française	87 171 427,24		1 552,76
Justice	6 905 240 198,48		2 540 967,52
- Justice judiciaire	2 859 825 670,31		2 172,69
- Administration pénitentiaire	2 710 515 252,85		1,15
- Protection judiciaire de la jeunesse	756 641 103,66		2 208 403,34
- Accès au droit et à la justice	328 723 438,31		0,69
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	244 473 689,51		361,49
- Conduite et pilotage de la politique de la justice (hors Chorus)	5 061 043,84		330 028,16
Médias	1 147 288 683,59		1,41
- Presse	442 475 784,04		0,96
- Soutien à l'expression radiophonique locale	28 667 899,55		0,45
- Contribution au financement de l'audiovisuel public	463 275 000,00		
- Action audiovisuelle extérieure	212 870 000,00		
Outre-mer	2 061 780 719,75		2 521 445,25
- Emploi Outre-mer	1 222 206 449,04		2 422 920,96
- Conditions de vie Outre-mer	839 574 270,71		98 524,29
Plan de relance de l'économie	2 438 800 136,96		3 056 567,04
- Programme exceptionnel d'investissement public	469 354 000,00		6 000,00
- Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	1 595 017 326,80		509 862,20
- Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	374 428 810,16		2 540 704,84
Politique des territoires	363 097 383,24		17 081 321,76
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	304 832 257,64		15 877 860,36
- Interventions territoriales de l'État	58 265 125,60		1 203 461,40
Pouvoirs publics	1 017 469 136,81		178 558,19
- Présidence de la République	112 533 700,00		
- Assemblée nationale	533 910 000,00		
- Sénat	327 694 000,00		
- La Chaîne parlementaire	30 935 000,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	11 633 400,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	763 036,81		178 558,19

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Provisions	0,00		26 800 000,00
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			26 800 000,00
Recherche et enseignement supérieur	46 862 282 241,23		645 399,77
- Formations supérieures et recherche universitaire	12 259 833 740,17		386 354,83
- Vie étudiante	2 163 204 043,35		0,65
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 130 482 788,20		0,80
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 231 630 353,00		
- Recherche spatiale	1 278 069 679,00		1,00
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 264 246 759,24		0,76
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	986 342 463,86		167 200,14
- Recherche duale (civile et militaire)	193 644 710,00		
- Recherche culturelle et culture scientifique	152 414 185,76		91 838,24
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	302 413 518,65		3,35
- Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	1 000 000 000,00		
- Projets thématiques d'excellence	3 050 000 000,00		
- Pôles d'excellence	15 350 000 000,00		
- Recherche dans le domaine de l'aéronautique	1 500 000 000,00		
- Nucléaire de demain	1 000 000 000,00		
Régimes sociaux et de retraite	5 615 743 883,06		277 665,94
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	3 697 151 548,79		0,21
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	767 418 247,00		1 753,00
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 151 174 087,27		275 912,73
Relations avec les collectivités territoriales	2 709 414 758,02		25 501 033,98
- Concours financiers aux communes et groupements de communes	756 226 855,82		18 833 165,18
- Concours financiers aux départements	484 442 851,20		16,80
- Concours financiers aux régions	898 118 003,00		4 689 893,00
- Concours spécifiques et administration	570 627 048,00		1 977 959,00
Remboursements et dégrèvements	89 885 482 401,22	99 486 910,43	766 018 509,21
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat (crédits évaluatifs)	73 736 995 490,79		766 018 509,21
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	16 148 486 910,43	99 486 910,43	
Santé	1 190 670 818,83		65 941,17
- Prévention et sécurité sanitaire	389 375 007,85		0,15
- Offre de soins et qualité du système de soins	119 911 009,14		1 158,86
- Protection maladie	681 384 801,84		64 782,16
Sécurité	16 373 053 545,54		3 257 432,46
- Police nationale	8 858 068 118,86		3 250 534,14
- Gendarmerie nationale	7 514 985 426,68		6 898,32

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Sécurité civile	461 426 869,56		9 824 704,44
- Interventions des services opérationnels	229 834 224,78		680 126,22
- Coordination des moyens de secours	231 592 644,78		9 144 578,22
Solidarité, insertion et égalité des chances	12 592 833 121,04		5 806 493,96
- Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	1 481 048 668,82		1 073 099,18
- Actions en faveur des familles vulnérables	406 185 744,50		114 199,50
- Handicap et dépendance	9 487 866 272,26		0,74
- Égalité entre les hommes et les femmes	27 793 749,73		650 421,27
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 189 938 685,73		3 968 773,27
Sport, jeunesse et vie associative	800 255 014,63		3 192 568,37
- Sport	243 548 560,97		0,03
- Jeunesse et vie associative	176 267 621,95		472 856,05
- Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	380 438 831,71		2 719 712,29
Travail et emploi	14 685 816 959,63		2 153 346,37
- Accès et retour à l'emploi	7 454 596 906,38		0,62
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5 845 361 343,21		0,79
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	70 424 049,37		2 149 983,63
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	815 434 660,67		3 361,33
- Investissements dans la formation en alternance	500 000 000,00		
Ville et logement	8 634 374 997,28		1,72
- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 285 151 971,55		0,45
- Aide à l'accès au logement	5 560 977 826,00		
- Développement et amélioration de l'offre de logement	656 108 857,28		0,72
- Politique de la ville	632 136 342,45		0,55
- Rénovation thermique des logements	500 000 000,00		
TOTAL	412 638 450 235,68	99 486 910,43	1 389 052 879,75

Exposé des motifs :

Depuis 2008, les mouvements de crédits liés à la fongibilité asymétrique ne se traduisent plus par des ouvertures et annulations de crédits complémentaires en loi de règlement.

Les mouvements de crédits afférents à la fongibilité asymétrique sont désormais intégrés dans les mouvements de crédits de l'année (le détail de ces mouvements, ventilés entre titre de personnel et autres titres, est développé dans l'annexe « Développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général » jointe à la présente loi, conformément au 2° de l'article 54 de loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances).

Dès lors, les montants d'ouvertures et d'annulations complémentaires présentés en loi de règlement sont « nettés » des mouvements liés à la fongibilité asymétrique. Il est rappelé que ces mouvements consistent en une annulation sur le titre 2 (dépenses de personnel) et une ouverture sur les autres titres (autres dépenses).

L'ouverture de crédits de paiement complémentaires s'explique comme suit :

N° des programmes	Missions	Ouvertures complémentaires demandées (en euros)		Explications
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
201	REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS			Ajustement de crédits de caractère évaluatif aux dépenses nettes effectuées, en vertu de l'article 10 de la loi organique n° 2001-692 du 1 ^{er} août 2001 relative aux lois de finances.
	Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux			
	Autres titres – autres dépenses	99 486 910,43	99 486 910,43	
	TOTAL MISSION	99 486 910,43	99 486 910,43	

La présente loi contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans les rapports annuels de performance. Le montant figurant dans la loi de règlement retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures. Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommés par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées par programme, action et sous action présentées dans les rapports annuels de performance annexés à la présente loi.

Article 5

Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les budgets annexes au titre de l'année 2010 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Contrôle et exploitation aériens	1 910 982 397,11	0,00	96 695 235,82
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 303 174 035,15		34 406 544,78
- Navigation aérienne	454 660 309,78		55 157 027,22
- Surveillance et certification	77 968 317,38		4 492 893,62
- Formation aéronautique	75 179 734,80		2 638 770,20
Publications officielles et information administrative	189 013 882,83	0,00	15 519 425,17
- Édition et diffusion	99 028 028,26		8 173 765,74
- Pilotage et activités de développement des publications	89 985 854,57		7 345 659,43
TOTAL	2 099 996 279,94	0,00	112 214 660,99

③ II. Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2010 sont arrêtés par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des budgets annexes	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
			Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations des crédits non consommés et non reportés (en euros)
Contrôle et exploitation aériens	2 097 876 227,21	2 097 876 227,21	169 426 668,53	23 327 034,25
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 313 197 397,49			5 827 101,44
- Navigation aérienne	464 143 709,75			9 368 761,25
- Surveillance et certification	73 550 775,70			4 513 499,30
- Formation aéronautique	77 557 675,74			3 617 672,26
<i>augmentation du fonds de roulement (ligne d'équilibre)</i>	<i>169 426 668,53</i>		<i>169 426 668,53</i>	
Publications officielles et information administrative	206 230 332,00	206 230 332,00	35 016 767,95	21 615 316,95
- Edition et diffusion	87 906 829,27			9 681 395,22
- Pilotage et activités de développement des publications	83 306 734,78			11 933 921,73
<i>augmentation du fonds de roulement (ligne d'équilibre)</i>	<i>35 016 767,95</i>		<i>35 016 767,95</i>	
TOTAL	2 304 106 559,21	2 304 106 559,21	204 443 436,48	44 942 351,20

Exposé des motifs :

L'origine des ouvertures complémentaires par programme est détaillée ci-dessous.

En ce qui concerne les budgets annexes et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

N° des programmes	Budgets annexes	Ouvertures complémentaires demandées (en euros)		Explications
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
	CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS			
	Augmentation du fonds de roulement		169 426 668,53	Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2010.
	Total pour le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »		169 426 668,53	
	PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE			
	Augmentation du fonds de roulement		35 016 767,95	Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2010.
	Total pour le budget annexe « Publications officielles et information administrative »		35 016 767,95	
	TOTAL BUDGETS ANNEXES		204 443 436,48	

Les ouvertures et annulations de crédits complémentaires liées à la fongibilité entre titres ne sont pas présentées dans le présent article. Ces mouvements apparaissent dans les comptes des budgets annexes développés dans l'annexe « *Comptes des recettes et des dépenses des budgets annexes* ».

Article 6

Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés.

Affectation des soldes

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2011 est arrêté, au 31 décembre 2010, par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
COMPTES A CREDITS			
Comptes d'affectation spéciale			
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	203 685 224,81		2 945 910,19
- Radars	193 848 446,77		0,23
- Fichier national du permis de conduire	9 836 778,04		2 945 909,96
Développement agricole et rural	114 369 688,92		9 433 482,08
- Développement et transfert en agriculture	49 546 412,33		5 337 821,67
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	64 823 276,59		4 095 660,41
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	420 447 412,83		604 367 383,17
- Contribution au désendettement de l'État	44 852 822,19		0,81
- Contributions aux dépenses immobilières	401 703 915,45		138 656 873,55
- Contributions aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus	-26 109 324,81		465 710 508,81
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien			
- Désendettement de l'État			
- Optimisation de l'usage du spectre hertzien			
Participations financières de l'État	6 710 357 570,82		3 746 225 915,18
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	6 710 357 570,82		0,18
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			3 746 225 915,00
Pensions	51 022 102 897,17		287 138,83
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	46 603 152 015,67		5 279,33
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 803 465 750,16		1,84
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 615 485 131,34		281 857,66
Total des comptes d'affectation spéciale	58 470 962 794,55		4 363 259 829,45

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
Comptes de concours financiers			
Accords monétaires internationaux			
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
- Relations avec l'Union des Comores			
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 993 995 084,36		660 249 503,64
- Avances à l'Agence de service et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 542 450 496,36		587 549 503,64
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	1 200 800 000,00		71 700 000,00
- Avances à des services de l'État	250 744 588,00		1 000 000,00
Avances à l'audiovisuel public	3 122 754 032,00		
- France Télévisions	2 092 233 200,00		
- ARTE-France	241 934 420,00		
- Radio France	583 862 843,00		
- Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	117 517 100,00		
- Institut national de l'audiovisuel	87 206 469,00		
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	708 329 209,49		1 270 790,51
- Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	708 329 209,49		1 270 790,51
- Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans			
Avances aux collectivités territoriales	56 854 445 169,15		3 137 354 830,85
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie			6 800 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	56 854 445 169,15		3 130 554 830,85
Prêts à des États étrangers	17 431 354 736,22		255 645 263,78
- Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures	142 673 353,18		237 326 646,82
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	113 681 383,04		18 318 616,96
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000,00		
- Prêts aux États membres de l'union européenne dont la monnaie est l'euro	16 800 000 000,00		
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	1 164 448 093,08		287 906,92
- Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	482 093,08		287 906,92
- Prêts pour le développement économique et social	2 966 000,00		
- Prêts à la filière automobile	161 000 000,00		
- Prêts aux petites et moyennes entreprises	1 000 000 000,00		
Total des comptes de concours financiers	87 275 326 324,30		4 054 808 295,70
TOTAL COMPTES A CREDITS	145 746 289 118,85		8 418 068 125,15

- ③ II. Les résultats des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2011 sont arrêtés, au 31 décembre 2010, par mission et programme aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

④ Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
A. COMPTES A CREDITS				
Comptes d'affectation spéciale				
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	200 324 773,55	212 050 000,00		0,45
- Radars	188 636 959,87			0,13
- Fichier national du permis de conduire	11 687 813,68			0,32
Développement agricole et rural	111 210 403,88	105 066 518,14		9 433 482,12
- Développement et transfert en agriculture	49 334 566,66			7 281 488,34
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	61 875 837,22			2 151 993,78
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	612 762 152,14	592 288 403,94		308 782 820,86
- Contribution au désendettement de l'État	44 852 822,19			0,81
- Contributions aux dépenses immobilières	375 041 984,77			0,23
- Contributions aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus	192 867 345,18			308 782 819,82
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien				
- Désendettement de l'État				
- Optimisation de l'usage du spectre hertzien				
Participations financières de l'État	6 710 357 570,82	2 983 254 864,99		3 746 225 915,18
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	6 710 357 570,82			0,18
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				3 746 225 915,00
Pensions	51 021 989 803,72	51 129 110 303,61		13 836 463,28
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	46 603 152 015,67			10 828,33
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 803 465 750,16			13 543 776,84
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 615 372 037,89			281 858,11
Total des comptes d'affectation spéciale	58 656 644 704,11	55 021 770 090,68		4 078 278 681,89

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
Comptes de concours financiers				
Accords monétaires internationaux				
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
- Relations avec l'Union des Comores				
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 993 995 084,36	6 644 294 974,80		660 249 503,64
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 542 450 496,36			587 549 503,64
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	1 200 800 000,00			71 700 000,00
- Avances à des services de l'État	250 744 588,00			1 000 000,00
Avances à l'audiovisuel public	3 122 754 032,00	3 122 753 853,48		0,00
- France Télévisions	2 092 233 200,00			
- ARTE-France	241 934 420,00			
- Radio France	583 862 843,00			
- Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	117 517 100,00			
- Institut national de l'audiovisuel	87 206 469,00			
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	707 224 674,53	186 383 847,74		2 375 325,47
- Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	707 224 674,53			2 375 325,47
- Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans				
Avances aux collectivités territoriales	56 867 930 561,46	67 115 210 674,82		3 123 869 438,54
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 800 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	56 867 930 561,46			3 117 069 438,54
Prêts à des États étrangers	4 861 067 086,14	705 084 777,43		1 586 294 913,86
- Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures	105 887 779,95			174 112 220,05
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	119 432 238,57			12 567 761,43
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	187 200 000,00			20 800 000,00
- Prêts aux États membres de l'union européenne dont la monnaie est l'euro	4 448 547 067,62			1 378 814 932,38
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	1 010 378 456,82	2 261 328 171,49		285 444,18
- Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	484 556,66			285 443,34
- Prêts pour le développement économique et social	6 893 900,16			0,84
- Prêts à la filière automobile	3 000 000,00			
- Prêts aux petites et moyennes entreprises	1 000 000 000,00			
Total des comptes de concours financiers	74 563 349 895,31	80 035 056 299,76		5 373 074 625,69
TOTAL COMPTES A CREDITS	133 219 994 599,42	135 056 826 390,44		9 451 353 307,58

	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Majorations du découvert (en euros)
B. COMPTES À DECOUVERT			
Comptes de commerce			
- Approvisionnement des armées en produits pétroliers	607 332 666,56	598 886 710,69	-
- Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	132 750 744,13	122 581 168,25	-
- Couverture des risques financiers de l'État	1 232 207 062,86	1 232 207 062,86	-
- Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	494 687 425,58	326 889 149,40	-
- Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	43 985 018 885,62	44 370 841 420,00	-
- Gestion des actifs carbonés de l'État			-
- Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	5 169 150,00	9 155 729,11	-
- Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses			-
- Opérations commerciales des domaines	126 250 578,62	69 603 201,59	-
- Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement	616 597 681,54	585 185 696,37	-
- Régie industrielle des établissements pénitentiaires	24 020 256,66	24 489 013,26	-
Total des comptes de commerce	47 224 034 451,57	47 339 839 151,53	-
Comptes d'opérations monétaires			
- Emission des monnaies métalliques	147 793 000,71	221 398 509,50	-
- Opérations avec le Fonds monétaire international	1 500 135 173,23	1 562 165 234,19	8 996 405 691,69
- Pertes et bénéfices de change	56 265 802,46	30 235 990,40	-
Total des comptes d'opérations monétaires	1 704 193 976,40	1 813 799 734,09	8 996 405 691,69
TOTAL COMPTES À DECOUVERT	48 928 228 427,97	49 153 638 885,62	8 996 405 691,69

5 III. Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2011 sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2010, aux sommes ci-après :

Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2010	
	Débiteurs (en euros)	Créditeurs (en euros)
A. COMPTES À CREDITS		
Comptes d'affectation spéciale		
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route		166 909 646,75
Développement agricole et rural		47 408 009,52
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		623 180 847,53
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien		
Participations financières de l'État		2 142 656 653,70
Pensions		1 253 324 083,68
Comptes de concours financiers		
Accords monétaires internationaux		
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	2 319 194 035,60	
Avances à l'audiovisuel public		2 526 546,16
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	1 259 876 002,74	
Avances aux collectivités territoriales	4 294 383 338,78	
Prêts à des États étrangers	17 632 901 933,12	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	5 224 467 831,02	
Total des comptes à crédits	30 730 823 141,26	4 236 005 787,34
B. COMPTES À DECOUVERT		
Comptes de commerce		
Approvisionnement des armées en produits pétroliers		2 292 781,27
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	16 559 051,54	
Couverture des risques financiers de l'État	0,01	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		237 724 517,84
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		2 637 957 589,27
Gestion des actifs carbonés de l'État		
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		76 976 555,51
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses		17 465 796,94
Opérations commerciales des domaines		92 541 965,89
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement		20 944 737,91
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		20 231 509,89
Comptes d'opérations monétaires		
Émission des monnaies métalliques		2 551 309 451,20
Opérations avec le Fonds monétaire international	8 996 405 691,69	
Pertes et bénéfices de change	26 029 812,06	
Total des comptes à découvert	9 038 994 555,30	5 657 444 905,72
TOTAUX	39 769 817 696,56	9 893 450 693,06

7 IV. Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2011 à l'exception :

- d'un solde débiteur global de 503 973 043,62 € concernant les comptes de concours financiers suivants : « Prêts à des États étrangers » (501 384 564,93 €) et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » (2 588 478,69 €) ;
- d'un solde débiteur de 11 538 100,48 € relatif au compte de commerce « Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes » ;
- d'un solde débiteur de 26 029 812,06 € afférent au compte d'opérations monétaires « Pertes et bénéfices de change ».

Exposé des motifs :

L'origine des ouvertures complémentaires est détaillée ci-dessous.

N° des programmes ou comptes	Comptes spéciaux	Autorisations d'engagement complémentaires demandées	Crédits de paiement ou découverts complémentaires demandés	Explications
952	OPERATIONS AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		8 996 405 691,69	Ce compte est doté pour mémoire. Il s'agit d'inscrire une autorisation de découvert correspondant au solde débiteur de 9 058 435 752,65 € repris au 1 ^{er} janvier 2010 diminué du solde créditeur des opérations de l'année 2010 de 62 030 060,96 €.
	TOTAL COMPTES SPECIAUX		8 996 405 691,69	

Le solde débiteur relatif aux comptes de concours financiers s'élevant à 503 973 043,62 € se répartit ainsi :

- 501 384 564,93 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts à des États étrangers* » correspondent aux montants des échéances en capital de l'année 2010 au titre des remises de dettes aux pays étrangers. Le développement desdites remises de dettes, détaillées par pays, en capital et en intérêts capitalisés, fait l'objet de l'annexe jointe au présent projet de loi et retracée dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux. Elles sont ventilées comme suit :

a) accords termes de Naples, de Lyon et de Cologne	186 042 290,66
b) accords de Yaoundé	287 872 755,07
c) contrats de désendettement et de développement	21 142 197,31
d) conversion de dettes	6 327 321,89
TOTAL	501 384 564,93

- 2 588 478,69 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés* » au titre d'admissions en non valeur et de remises gracieuses.

Le solde débiteur de 11 538 100,48 € concernant le compte de commerce « *Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes* » correspond à des pertes sur avances remboursables sous conditions et à des admissions en non valeur.

Enfin, le solde débiteur de 26 029 812,06 € concernant le compte d'opérations monétaires « *Pertes et bénéfices de change* » n'est pas repris en balance d'entrée 2011. Il est soldé au 31 décembre de chaque année en application de l'article 20 de la loi n°49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comptes spéciaux et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

Article 7**Mise à jour de l'ordonnance n°58-1374 du 30 décembre 1958 modifiée**

A l'article 164 de l'ordonnance n°58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, modifiée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, les mots « situation résumée des opérations du trésor » sont remplacés par les mots « situation mensuelle de l'État ».

Exposé des motifs :

La situation mensuelle de l'État (SME) est une restitution comptable qui retrace l'évolution des recettes et des dépenses du budget de l'État, et certaines informations patrimoniales. Elle s'est substituée à la situation résumée des opérations du Trésor (SROT) à compter de 2006, suite à l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001.

Il est proposé d'actualiser l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 en remplaçant le terme de SROT par celui de SME, afin de prendre en compte cette évolution.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2011

François FILLON

PAR LE PREMIER MINISTRE :

Le Ministre du Budget, des Comptes publics,
de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Porte-parole du Gouvernement

François BAROIN